

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 OCTOBRE 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 octobre 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 108 objets et d'un ordre du jour complémentaire comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente,

~~Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS

~~M. BAILLY~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, ~~Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN, M. DUPONT X.~~, M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On me demande de signaler le retard de M. Elio DI RUPO et l'absence de M. JACQUEMIN. Pour votre information, le procès-verbal du Conseil communal du 28 septembre se trouve sur la table et si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance de ce jour, celui-ci sera approuvé. Vous pouvez déjà prendre note que le prochain Conseil communal aura lieu le mardi 29 novembre avec une mise en continuation possible le 30 novembre. Alors permettez-moi de vous signaler qu'il y a un point qui est porté à l'ordre du jour complémentairement par la minorité, la proposition de motion visant à demander la libération de la psychanalyste Rafah Nached emprisonnée injustement en Syrie. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Ecolo Christophe DUBOIS. Alors, nous demandons de voter l'urgence pour le point qui sera inscrit au 14 ter qui est l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, donc, c'est le point IMIO puisque l'Assemblée générale constitutive aura lieu le 28 novembre 2011 à 10h00 au Lotto Mons Expo et qu'il y a donc lieu d'approuver l'ordre du jour. Les points remis de l'ordre du jour sont les points 2, 23, 29 et 96.
Je commence l'ordre du jour.

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR, rue du Fort Mahon à Jemappes. GEP 6002/JE/53

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue des Droits de l'Homme à Mons. GEP 6002/234

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR – rue de l'Europe à Havré. GEP 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR – rue du Moulin d'En Haut à Flénu. GEP FL/97

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR – rue des Représentants à Jemappes. GEP JE/124

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation du stationnement – rue des Trois Hurées à Flénu. GEP 6002/FL/143

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement PMR – rue Mac Donald à Jemappes. GEP 6002/JE/85

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Création d'un emplacement PMR – rue des Trois Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Hector Delanois à Cuesmes. GEP 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Création d'un emplacement PMR – rue de la Licorne à Hyon. GEP 6002/HY/28

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

2^e Objet : Ordonnance de Police – Marché-aux-Herbes. Police

REMIS

3^e Objet : SERVICE INCENDIE. Vacance emplois officiers 2011 – Précisions concernant la décision du 24/05/2011 (mode d'attribution des emplois vacants) SI 28 GEN

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit du Service Incendie et le mode d'attribution des emplois vacants. 4 emplois de sous-lieutenants ou lieutenants sont vacants. Il y a la promotion qui joue et aussi le recrutement car on veut constituer une réserve. Je me demande et je vous demande si ceux qui sont recrutés ont autant de chance d'être retenus que ceux qui sont présentés par voie de promotion. Ces derniers ont déjà fait leur preuve. Merci de la réponse.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : C'est un examen qui est le même pour tous. Les personnes qui se présentent en recrutement ont autant de chance que ceux qui se présentent dans le cadre de la promotion. Donc, ma réponse est « oui ».

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

Entrée de MM. MARTIN, BAILLY, X. DUPONT, HAMBYE, Mme MOUCHERON = 40 présents

4^e Objet : Attribution d'un nom de voie publique à Mons-Ghlin, dans le parc industriel de Ghlin-Baudour – rue René Wattiez. 2e

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit d'un nom de rue dans le parc industriel de Ghlin-Baudour. Je regrette de revenir à la charge mais vous faites comme si vous ne vous occupiez pas du tout de la remarque de l'Institut de Toponymie qui déconseille l'usage abusif de noms de personnes pour les rues. Il est préférable, disent ses membres, d'envisager des aspects culturels ou sociaux. A part, les habitants de Ghlin, qui connaît René Wattiez. Pourquoi ne pas choisir un lieu-dit proche comme la rue du Bois d'Anchin. De toute façon, je repense encore à René Wattiez, pouvez-vous me préciser depuis combien d'années il est mort puisqu'on avait dit qu'il fallait au moins 50 ans, me semble-t-il ? Je me demande encore pourquoi vous interrogez l'Institut de toponymie si vous savez à l'avance que vous ne suivrez pas ses conseils, ses avis. Je suppose que vous le faites simplement par obligation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme Mercier, on a discuté de ce point-là lors de la Commission. Comme vous le savez, c'est un avis qui est remis par la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, Nous ne sommes pas évidemment obligés de le suivre et c'est vrai qu'il nous semblait important de mettre à l'honneur M. Wattiez qui est décédé en 1996 ; il fut le dernier Bourgmestre de Ghlin en fonction de 1966 à 1971 et un personnage aussi connu dans le cœur des Ghlinois que d'autres personnes de la population montoise.

Mme Anne-Marie Mercier, Conseillère : Souvenez-vous, il y a quelques années, j'avais proposé le nom de M. Carpentier qui a été aussi Bourgmestre à un certain moment et là, la réponse avait été négative, je ne sais pas pourquoi ? Il était mort depuis trop peu de temps, je suppose ? Mais maintenant, je vois qu'il ne faut pas 50 ans pour prendre M. Wattiez. Peut-être que les Ghinois connaissent bien M. Wattiez mais dans l'ensemble de la population, il n'est guère connu. Puisque par obligation, vous demandez l'avis de l'Institut de Toponymie, dites désormais que vous ne suivrez jamais celui-ci. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense que la proposition que vous avez faite concernant M. Jean-Claude Carpentier n'est pas tombée dans l'oubli et je pense qu'à un moment donné, son nom sera un jour apposé sur une plaque de rue. J'en suis certaine.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je l'espère bien parce que c'était vraiment quelqu'un d'extraordinaire. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANQCQ, WAELPUT, HOUDART

5 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 12^{ème} annexe

5^e Objet : PCS – Approbation de l'attribution du subside – article 18 2011 et modification PCS. Prévention 1.2011.31

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

6^e Objet : Service de Prévention. Été solidaire 2011 – Approbation créance 2010 et transfert complément subside au CPAS de Mons. Prévention 12.576

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

Entrée de M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme JOB = 42 présents

7^e Objet : Approbation du règlement des primes communales à la sécurisation des habitations. Prévention 3.2011.32

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite question probablement à l'Echevin du Budget au niveau des primes communales à la sécurisation des habitations. Est-ce juste que le budget total pour ces primes est de 4.500 euros ? Quand je vois que c'est dans les toutes-boîtes et que l'on vante cette mesure, je me dis qu'avec 4.500 euros, on ne va pas faire beaucoup d'élus ? Je me demande si cette prime doit encore être vantée dans les toutes-boîtes parce qu'avec 4.500 euros de budget pour les 90.000 habitants, cela me semble un peu faible ? Vous avez certainement la réponse.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. BEUGNIES, je vous passe la parole.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Ce que je peux vous dire, c'est que la demande de prime n'est pas restée vaine. Effectivement, c'est peut-être peu de ce qui est réservé au budget mais si vous examinez le budget, vous constaterez que les demandes ont été honorées donc, il n'y a pas lieu pour l'instant d'augmenter le crédit. On pourra effectivement l'augmenter lorsque les demandes dépasseront l'offre. Cela me paraît logique.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Dans la mesure où la prime s'élève à 250 euros maximum par sécurisation d'une maison, cela représente 38 primes. Celle-ci est fort basse et donc, je suppose que beaucoup de gens la demande. C'est léger par rapport aux travaux qu'il faut faire dans une maison surtout si c'est mettre des alarmes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : La prime n'est pas octroyée pour l'installation d'un système d'alarme électronique. C'est indiqué clairement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Cela explique qu'il n'y a pas beaucoup de demandes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il y a des gens qui mettent des grillages au niveau des fenêtres, etc... et dans ce cadre-là, ils peuvent solliciter une prime dont le forfait s'élève à maximum, non pas de 250 euros mais de 500 euros par prime. Il y a un plafond qui est indiqué.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est le plafond autorisé par le Fédéral mais à Mons le maximum c'est 250.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement pour rassembler un peu tout. En gros, il existe un budget de 4.500 euros qui est octroyé pour ces primes. On a limité à 250 euros par habitation et 25 % maximum de la somme engagée. Donc, effectivement, si on sécurise une habitation, à la condition de sécuriser l'ensemble de la maison, cela implique qu'il ne suffit pas de sécuriser le rez-de-chaussée mais également

l'étage, les caves, etc. On touche 250 donc euros pour sécuriser toute sa maison hors les alarmes puisque cela n'est pas pris en compte. Je trouve que le budget est fort limité. Maintenant, si vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de demandes, il faudra peut-être réaliser une évaluation de la mesure, 18 habitations pour 92.000 habitants, la proposition est en effet un peu limitée. Par ailleurs, c'est peut-être regrettable de ne pas subventionner les alarmes parce que je pense qu'en plus d'être efficaces, c'est aussi dissuasif. Je pense que la prime est une bonne intention mais je ne suis pas sûre que les effets escomptés soient si considérables.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MOUCHERON, vous savez qu'il y a un montant forfaitaire qui est indiqué au niveau du budget. Si ce montant forfaitaire était dépassé, bien entendu, nous ne refuserions pas les demandes qui émanent des citoyens et nous irions en modification budgétaire à cet effet.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

ADOPTE - 15^{ème} annexe

8^e Objet : Création et prise de participation à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) Gestion f. 2011/IMIO

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, une petite présentation. Il y a eu une toutes Commissions par rapport à la création et la participation à l'Intercommunale IMIO, donc, je vais céder la parole à M. BARVAIS pour une petite présentation succincte du point 8.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Ce sera effectivement une courte présentation puisqu'il y a eu une séance « toutes Commissions » sur le sujet. Simplement, repréciser aux membres, ici, présents, que c'est en 2005 que d'une part, la Communauté PLONE et d'autre part, Qualicité, se sont mis en route pour mutualiser les problématiques informatiques dans les communes. Ces deux projets ont été subsidiés par la Région Wallonne. Une fois que le Gouvernement fut installé, M. FURLAN qui est le Ministre compétent a souhaité que ces deux projets soient rassemblés. Il y a eu depuis décembre 2009, une convention de rapprochement entre ces deux structures et nous arrivons donc maintenant à la création de cette nouvelle structure sous forme d'une intercommunale pure de société coopérative à responsabilité limitée qui est composée de 4 organes : une Assemblée générale, un CA, un Comité de Gestion et un Comité de Rémunérations. Cette intercommunale IMIO sera composée de deux branches

d'activités qui auront une comptabilité analytique. L'une consiste à l'accompagnement organisationnel, la simplification administrative et une centrale de marchés et d'achats. En fait, c'est l'ancienne branche Qualité et l'autre branche, c'est la production de logiciels libres, tel Communes Plone. Donc, IMIO permettra donc de fournir aux différents pouvoirs locaux, un ensemble d'outils informatiques, d'une part, Plone Meeting : c'est la gestion des délibérations des Conseil et Collège. Urban : la gestion de l'Urbanisme, le site Internet, le Télé Services, l'Emploi et les Compétences : il s'agit d'une gestion prévisionnelle des Ressources Humaines, le Service des Travaux (Gest Travaux) – il faut signaler qu'ici, à la Ville de Mons, nous utilisons actuellement des produits issus de ces deux structures, la gestion des délibérations, le site Internet, la gestion des Emplois/Compétences et le Service des travaux. IMIO reprendra aussi les solutions organisationnelles, c'est-à-dire les référentiels Emplois et Compétences, les descriptions des processus, la gestion de projets. Dans la pratique, cette nouvelle intercommunale est constituée de 14 personnes, un poste de Directeur général mi-temps doit encore être opérationnel mais ne pourra être lancé en recrutement qu'une fois l'intercommunale constituée. Son membre fondateur dit « Pouvoirs locaux » : 50 % issus de Qualité, 50 % issus de la Communauté Plone, comprenant les Villes de Ans, Arlon, La Bruyère, Florennes, Gembloux, La Louvière, Mons, Marche-en-Famenne, Sambreville et Thuin. Dès 2012, cette structure sera ouverte à tous les pouvoirs locaux, les Communes, les CPAS, les intercommunales pures, les zones de police, les sociétés de logement, les services publics et les provinces. Il faut savoir que le plan financier est établi avec les réviseurs de deux structures : l'Union des villes et Qualité et est passé au Gouvernement wallon pour la subsidiation de cette intercommunale en 2012-2013 et 2014. Aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est d'approuver l'ordre du jour, d'approuver la constitution de cette intercommunale, l'adhésion de la Ville de Mons ainsi que dans le huis clos, la désignation des 5 représentants de la Ville à l'Assemblée générale et les 3 personnes qui seront fondateurs et pourront le 28 novembre être présents lors de la constitution de l'intercommunale qui se fera, ici, à Mons puisque le siège social de l'intercommunale sera établi à Mons Expo dans la Digitale Innovation Valley.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. BARVAIS. Oui ! M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, Madame, ce qui m'interpelle un peu dans la constitution de cette intercommunale qui a comme but la mutualisation, c'est-à-

dire pour moi d'une certaine façon la rationalisation des deux institutions existantes qui elles-mêmes sont constituées d'un côté de 7 personnes et de l'autre côté de 5 personnes + 2 récemment, c'est qu'au lieu de provoquer une rationalisation, ce serait un peu logique, que nous avons plutôt une augmentation des coûts et une augmentation de personnel. Cela m'interpelle. Il y aura non seulement un directeur général mais le plan financier signale aussi qu'il va y avoir un analyste et deux personnes de plus évoquées dans un document qui se trouvait il y a une semaine et aujourd'hui – je ne sais pas pourquoi – ne se trouve plus dans le dossier. C'est ma première remarque. Est-ce que dans le personnel existant dans les deux associations, il n'y a pas l'une ou l'autre personne compétente pour pouvoir elle-même déjà, d'une certaine façon, remplir la mission de Directeur général ou celle d'analyste ? C'est la question que je pose. La logique, si l'on réunit des institutions et que l'on mutualise, c'est dans le but de réduire le coût, que ce soit pour la Ville ou pour la Région wallonne. Je ne suis pas sûr que ce but est atteint. Seconde remarque, dans le même sens, je constate que la Région wallonne va assurer jusqu'en 2014, le déficit qui pourrait survenir au sein de l'institution et prévoit que cette assurance pourrait aller jusque 5 millions d'euros. C'est ce qui était indiqué dans le dossier. Ces deux éléments m'interpellent. Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne opération pour la Ville de Mons parce qu'elle va réaliser peut-être des économies mais le déficit va se répercuter à un autre niveau, à un endroit où la Ville de Mons elle-même sera participante en étant d'une certaine façon actionnaire de l'intercommunale. Nous sommes en train de vivre quelque chose – je ne vais pas faire de rapprochement – mais on pourrait peut-être en faire un. Nous sommes en effet aussi actionnaires d'un holding dont tout le monde parle et nous avons vu ce qui s'est passé. Je n'irais pas plus loin. Voilà mes réflexions et je serais heureux d'avoir la réponse à ce sujet.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. le Conseiller. M.

BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Mme la Présidente. Lorsqu'on parle de mutualisation, l'on considère mutualisation entre les différents pouvoirs locaux. Ce qui compte, c'est justement de pouvoir fournir aux pouvoirs locaux et notamment, deux communes, des standards de fonctionnement et d'organisation inclus dans des logiciels. Cette intercommunale présente l'avantage qu'à partir du moment où vous acquérez un logiciel, les autres structures n'ont pas de marché public à faire étant donné que nous nous trouvons ici dans le cadre de la politique des marchés publics in house. C'est un

grand avantage parce que lorsque l'on négocie avec des fournisseurs de logiciels pour l'ensemble de la Région wallonne, on bénéficie de prix nettement plus intéressants que lorsque chaque commune agit séparément. Pour vous donner un exemple, le logiciel « Gestion des travaux » acquis par la Ville de Mons n'a coûté que le tiers du prix de celui qu'il aurait coûté s'il avait été acquis en solo par la Ville. Quand on parle de mutualisation, c'est vraiment au niveau des pouvoirs locaux. Au niveau du personnel, je vous confirme qu'il y a actuellement 14 personnes. Dans ces 14 personnes, il y a 6 informaticiens, des porteurs de projets, un analyste, un Directeur au niveau de chacune des branches mais nous n'avons pas de directeur général et nous souhaitons disposer d'un tel poste parce que le but de l'intercommunale, c'est de fusionner deux conceptions de l'informatisation des communes qui sont complémentaires mais l'une se basant sur les logiciels libres, l'autre se basant sur des logiciels acquis. Ce sont des philosophies de travail qui sont différentes et à notre avis complémentaire et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, en accord avec l'Union des Villes et avec les Ministres, nous estimons qu'il faut un directeur général qui vient au-dessus des deux structures. Nous ne voulons pas qu'un des directeurs de l'une des deux branches d'activité devienne lui-même le directeur général parce que nous voulons que dans un intervalle court, d'ici deux ans, on ne parle plus des ploniens ni des qualiciens mais qu'on parle des gens qui travaillent dans l'informatisation des communes. Donc, le poste de directeur général est vraiment important. Maintenant, l'intervention de la Région wallonne, elle est voulue importante au départ et dégressive parce qu'au fur et à mesure que nous aurons de plus en plus de membres et bien forcément nous aurons une diminution de l'intervention de la Région Wallonne. Il faut savoir que chaque fois que la Région wallonne intervient, elle permet une diminution du coût au niveau des logiciels puisqu'il faut savoir aussi que tous ces logiciels ont des prix dégressifs en fonction de la taille des communes. Les catégories de communes sont finalisées en fonction du nombre d'habitants et les prix d'acquisition sont proportionnels à ce nombre d'habitants. L'objectif est effectivement d'arriver au self supporting mais celui-ci ne sera opérationnel qu'après 2015. Au niveau du coût pour les communes, il faut savoir que la Ville de Mons investit 1.855 euros, ce qui correspond à 100 parts A, on ne peut pas dire que c'est un investissement énorme. Les autres pouvoirs locaux pourront entrer dans l'intercommunale à partir de janvier 2012 pour une part B qui se monte à 4 euros, ce qui veut dire que dans cette intercommunale, il y a déjà, actuellement, 145 membres de l'une ou de l'autre des structures qui font partie de cette intercommunale et

on pense bien que nous doublerons le nombre de membres dans l'année. Donc, je crois qu'effectivement, il y a un investissement financier important de la Région wallonne mais je crois aussi qu'il est important sur les différents pouvoirs locaux d'avoir une structure qui sera un peu le syndicat des utilisateurs de logiciels face à des marchés qui dans la pratique ne sont pas toujours à l'avantage des communes en termes de rapidité et de coût, cette structure pourra servir d'intermédiaire avisé.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. BARVAIS. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci de vos explications mais je peux vous dire que j'irai vérifier aux assemblées générales si ce que vous dites est bien exact dans les années qui suivent.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Avec le plus grand plaisir.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Moyennant toutes ses explications, on peut considérer que le point est approuvé ? Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

9^e Objet : ASBL MONS-DIVERTISSEMENT – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C/2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

10^e Objet : ASBL MONS-DIVERTISSEMENT – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MERCIER pour le point 10.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'interviens encore, ici, parce que je l'ai déjà fait précédemment pour Mons-Divertissement et je me demande si on ne peut pas donner un petit peu plus que ce qu'on donne à Mons-Divertissement qui a beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Pour le budget 2010 comme vous avez pu le voir, celui-ci est en équilibre. Il y a une subvention directe annuelle récurrente de près de 7.500 euros, une subvention de 2.500 euros via le Théâtre du Manège, une subvention indirecte également pour mise à disposition d'un membre du personnel à mi temps qui travaille sur les projets. Donc, il y a quand même une subvention importante de plus de 15.000 euros qui est octroyé de façon directe et indirecte.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Vous permettez, Mme la Présidente. Je rappelle que les comptes de 2009 de Mons-Divertissement présentent une perte importante. Des personnes auraient souhaité bénéficier des conditions du Manège pour des spectacles mais ces personnes doivent payer beaucoup plus cher leur entrée. J'ai donc des craintes pour Mons-Divertissement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Au niveau du budget 2010 puisque l'on est au point 10 comme je viens de vous le dire, c'est en équilibre. C'est vrai qu'il y a eu au niveau des compte et bilan de l'exercice 2009 un déficit mais celui-ci a été compensé par les capitaux propres de l'ASBL. Donc, cela n'a pas causé de problème au niveau de 2010, le budget est en équilibre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : point 10 ? CDH ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non. On demande une revalorisation. On pense qu'il y a un certain public. Il faut revoir la subsidiation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Le budget qui est en équilibre, vous votez contre. Ok. Ecolo ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, on va le voter, je vais le justifier parce qu'en commission, j'avais remarqué qu'il n'y avait pas un seul euro de sponsoring. Il me semble que c'est une activité qui pourrait en partie, en tout cas, équilibrer ces comptes par un sponsoring intelligent. Donc, comme le budget est en équilibre, on va le voter.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCQ, WAELPUT, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 18^{ème} annexe

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – travaux de restauration et d'aménagement de l'ancien couvent des Carmes déchaussés et du pavillon d'entrée de l'ancienne caserne Major Sabbe - Approbation des addenda 1, 2, 3 et 4. 3e/5^e E/CONV.Design AB

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

12^e Objet : Phasing out – Aménagement de la Grand Place – Valorisation des façades – Approbation du projet d'acte notarié visant les immeubles Grand-Place, 37 et rue des Clercs, 6 et 7. 3e/5^e E/2003/569.090.091.MuL

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – « Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux » - Projet 1 : Le quartier de la gare – Rénovation sélective des façades. Modification du mode de passation du marché et approbation du principe d'adaptation du CSCH. 3e/5^e E/2010/CONV.façades.travaux P2

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Cela concerne le quartier de la gare. Je constate qu'aucune entreprise n'a soumissionné. Etrange ? Vous modifiez le mode de passation du marché. Il y avait 5 et 6 entreprises. Pouvez-vous expliquer en quoi ce changement de procédure va solutionner le problème ? C'est sans publicité cette fois.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Comme vous le dites, aucune offre n'a été remise en date du 06 octobre 2011, le Jour de la date d'ouverture des offres. Comme vous l'avez signalé, il faut relancer le marché et cette fois-ci en recourant à une procédure négociée sans publicité sur base des dispositions légales en la matière compte tenu de l'absence d'offre pour ce marché et d'approuver le principe de modification du cahier spécial des charges à revoir pour répondre aux conditions d'une procédure négociée, l'autre projet n'étant pas modifié dans son ensemble. On espère qu'avec une procédure négociée nous aurons évidemment des entreprises qui pourront enfin répondre à ce projet.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Puis-je vous demander pourquoi vous n'avez pas travaillé comme cela la première fois ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Parce que simplement, on travaille toujours de la même façon et que dans le cadre d'autres projets, nous avons des réponses régulières, nous avons plusieurs firmes qui répondent à ce genre de projets. Malheureusement, ici, nous n'en avons eu aucune et nous avons donc modifié le mode de passation de marché en une procédure négociée.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Puis-je vous demander, pourquoi vous faites cette fois-ci sans publicité ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Président : Alors Mme Mercier, M. DARVILLE qui est un expert en marchés publics va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est simple, Mme MERCIER, en fonction des montants, nous devons appliquer la loi sur les marchés publics qui demandait pour ce montant-là un appel d'offres. Lorsqu'il n'y a pas de soumissionnaire lors d'un appel d'offres, la loi sur les marchés publics nous permet d'employer une autre procédure, ce que nous faisons couramment dans les marchés, ce sont des procédures moins lourdes et là, on peut viser spécifiquement des firmes spécialisées en la matière, chose que nous ne pouvons pas faire lors d'un appel d'offres. Je prends, par exemple, nous connaissons une Société X spécialisée dans ce genre de travaux, une Société Y, une Société Z, et bien, nous pouvons leur envoyer directement une demande de remise de prix à travers ce mode de passation de marchés, ce qui n'est pas le cas lors d'un appel public, là, ce sont eux qui doivent se manifester. Le Cahier des Charges est mis au bulletin des adjudications et ce sont les soumissionnaires qui doivent se manifester eux-mêmes. Nous ne faisons que suivre la procédure logique utilisée chaque fois, ce n'est pas la première fois que nous modifions un mode de passation de marchés quand il n'y a pas de soumissionnaire pour un marché. Donc, ce sont des procédures tout à fait normales et légales.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense que la réponse a été claire et précise. Moyennant les informations qui ont été données par M. l'Echevin DARVILLE concernant le point 13 ? OK

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

14^e Objet : CPAS Mons. Modification budgétaire n° 2 – exercice 2011 – service ordinaire et service extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit ici de la deuxième modification budgétaire au niveau du CPAS. Celle qui est présentée aujourd'hui est en équilibre, sans intervention communale ni puisement dans les fonds de réserve, ce qui est positif en soi. J'ai tout de même deux interpellations. Dans le PV de la Commission d'avis du budget, pour expliquer l'augmentation au niveau des frais de personnel, on justifie cela par le fait qu'il y aurait 10 personnes de plus au sein de la MRS. Le conditionnel m'inquiète, tout autant que la remarque du président lui-même, quelques lignes plus bas, qui s'étonne de passer d'une marge de 100.000 euros en dépenses de personnel à une augmentation de 500.000 euros. Je me demande si le CPAS a bien connaissance de tout

le personnel qu'il emploie, pour ne pas anticiper une différence de 600.000 euros. Par ailleurs, je constate une augmentation et c'est la plus significative de la modification, de près de 200.000 euros en matière de frais liés aux énergies. C'est énorme ... , je vois que la préparation des repas est concentrée à la MRS et que cela engendrerait une forte augmentation ,que la cogénération ne fonctionne pas encore – d'ailleurs, je vous demande pourquoi – mais on parle quand même ici d'une augmentation de 200.000 euros. Je vous remercie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons approuvé le projet du budget.

Simplement, ici, c'est un constat que j'ai pu faire en lisant la gestion de la trésorerie. Je voudrais quand même attirer votre attention en matière de gestion de trésorerie. C'est un constat pas encore une critique, cela va s'en dire. J'ai noté que, actuellement, le CPAS de la Ville de Mons ne pouvait pas faire face aux dépenses courantes sans avoir l'obligation de contracter des emprunts. Si j'ai bien compris, si j'ai bien lu les deux phrases, il était précisé « que la trésorerie était insuffisante pour faire face aux dépenses courantes et que des emprunts à très court terme devaient être contractés ». Il était ajouté : « heureusement, les taux à court terme sont très bas ». Je dirai que c'est un constat qui m'interpelle, d'autant plus qu'il y a le Bois des Epioux de 1.800 hectares, qu'il y a 500 hectares de bois qui vont être coupés, qui peuvent rapporter des millions d'euros et quand je vois qu'actuellement, le CPAS de Mons ne sait pas faire face au niveau de la trésorerie à ses dépenses courantes, alors, cela m'interpelle. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, il n'y a plus d'intervention ? Monsieur Barvais, peut-être, pour apporter quelques éléments de réponses par rapport aux remarques qui ont été formulées par le Groupe CDH. Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme la Présidente. D'une part, Mme MOUCHERON par rapport aux augmentations de personnel. De manière globale, effectivement, il y a une augmentation de 585.000 euros au niveau des dépenses de personnel, soit 1,86 %. Sur ces 585.000 euros, d'une part 35.000 euros de suppléments le sont au niveau du personnel de TELE ASSISTANCE, mais il faut savoir que le personnel de Télé Assistance ne coûte rien au niveau du CPAS puisque à côté de ces 35.000 euros, une recette de 35.000 euros est réalisée. D'autre part, il nous reste donc à justifier une augmentation de 550.000 euros. Il faut savoir que dans les recommandations budgétaires quand nous avons constitué le budget, nous avons augmenté la masse salariale de 2,33 %. Or, un nouvel index a été appliqué fin 2010, alors que les 2,33 % selon les recommandations, avaient été appliqués sur les dépenses

de personnel de juillet 2010. Cela veut dire que déjà 2% des 2,33% ont été absorbés avant que nous commencions l'année et au cours de celle-ci, nous avons eu une nouvelle indexation de 2% en juin qui représente 350.000 euros qui n'est évidemment pas prévu au budget initial, Il nous reste 200.000 euros à justifier et ces 200.000 euros sont dus à l'engagement par le CPAS de 14 agents dans le MARIBEL social et fiscal. Il faut savoir que Maribel social et fiscal sont les Maribel qui nous permettent la plus grande subsidiation au niveau du personnel, mieux que les points APE et sur ces 200.000 euros, nous avons une recette au niveau du Maribel de 170.000 euros, ce qui veut dire une différence pour nous de 30.000 euros. Au niveau de la MRS, le problème actuel que nous n'aurons plus l'année prochaine, c'est que nous n'avons qu'un seul article budgétaire pour l'ensemble du personnel qui travaille dans les bâtiments de la MRS, y compris la cuisine centrale ; or, au niveau de la cuisine centrale, il y a notamment du personnel qui travaillait dans les cuisines des Crèches qui ont été transféré. Que d'autre part, puisque nous produisons aussi dans notre cuisine centrale maintenant les repas pour les repas à domicile, c'est-à-dire à peu près 300 repas/jour + les repas pour l'extrascolaire, nous avons dû engager du personnel. Au total, viendront s'ajouter les engagements de personne pour les soins puisque nous fonctionnons avec 221 lits avec maintenant des catégories de plus en plus lourdes (il y a un peu plus de personnel de soins) dans ce cas. Mais la majorité des augmentations de personnel dite « MRS » sont due à la cuisine centrale ; à partir de l'année prochaine, nous aurons un article budgétaire spécifique pour la cuisine et un article spécifique pour la Maison de Repos. En ce qui concerne les frais d'énergie, nous nous sommes basés sur les prévisions des spécialistes en la matière, c'est-à-dire, les Architectes et leurs sous-traitants. Ils n'avaient pas estimé effectivement le coût des consommations de la cuisine qui représente 25 % de la consommation globale et notre cogénération, effectivement, a eu des problèmes de mise en route puisqu'ils ont dû remplacer une partie du moteur. Bref, elle doit fonctionner avant la fin de l'année et nous permettre de faire une économie de 50 à 60.000 euros par an par rapport aux dépenses énergétiques que nous avons sur le bâtiment. Je crois que c'est à peu près tout au niveau des consommations. Au niveau trésorerie, effectivement, si vous regardez depuis 2001 les comptes au niveau du CPAS, vous verrez que les premières années, nous avions des intérêts qui étaient des intérêts créditeurs parce que nous avions des réserves, avec un fonds de réserve qui était important, donc des placements. Je vous rappelle qu'avant notre compte, nos fonds de réserve n'étaient plus que de 50.000 euros pour un budget global de 70 millions d'euros et que

forcément, nous payons notamment nos revenus d'intégration avant que le fédéral ne nous le rembourse, donc finalement, nous avons besoin d'avancer effectivement de la trésorerie, nous faisons des emprunts de trésorerie qui sont des emprunts à court terme et, actuellement, ça nous coûte encore moins que ce que nous dépensions en 1999 et 2000 au niveau des intérêts débiteurs. Mais, au fur et à mesure évidemment que le fonds de réserve diminue, la trésorerie est plus difficile et nous sommes obligés de faire des emprunts à court terme. De toute façon, avoir moins que 50.000 euros de fonds de réserve, je crois qu'il est difficile de descendre plus bas. On espère bien que les taux ne monteront pas parce que, effectivement, ça fera des dépenses supplémentaires mais je crois que le problème n'est pas spécifique au CPAS de Mons, il y a énormément de communes qui elles aussi nécessitent des emprunts de trésorerie. Et, heureusement, nous faisons des emprunts à court terme qui ont des taux très intéressants, de 2% alors qu'un crédit de caisse peut monter jusque 8-9% actuellement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. BARVAIS. Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à la modification budgétaire n° 2 du CPAS ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : MM. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 22^{ème} annexe

Sortie de Mme DEJARDIN = 41 présents

14^e Objet bis : Proposition de motion visant à demander la libération de la psychanalyste Rafah Nached emprisonnée injustement en Syrie. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Ecolo Christophe Dubois. Cab. Bourg

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : J'en arrive au point 14 bis qui est la proposition de motion et donc je vais laisser la parole à M. DUBOIS pour nous exposer la proposition qu'il nous fait.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci. Chers collègues, le 10 septembre dernier, alors qu'elle s'apprêtait à prendre un vol de Damas vers la France, afin de visiter sa fille sur le

point d'accoucher, une de mes collègues, Rafah Nached a été arrêtée par les forces de l'ordre. Elle est depuis lors emprisonnée, ça fait maintenant 46 jours. Rafah est une psychanalyste célèbre qui a été formée à Paris, elle est la première femme à pratiquer la psychanalyse en Syrie, elle a fondé l'école de psychanalyse de Damas. Ce qui lui est reproché est l'incitation à la révolte, ce qui motive cette accusation, est que Rafah a mis en place des groupes de paroles pluriconfessionnels visant à soulager les personnes qui vivent dans la peur. A aucun moment, Rafah n'a politisé son action, à aucun moment elle n'a voulu bouleverser l'ordre. Son action, c'est la psychanalyse et elle l'a veut humanitaire et scientifique. Dès son arrestation, son mari a pris contact avec le mouvement français. Le fondateur de l'association mondiale de psychanalyse a alors lancé un appel au soutien international, à la demande de libération immédiate et inconditionnelle de Rafah Nached. Cet appel a été suivi et est encore suivi par de nombreuses personnalités du monde académique, des politiques, du niveau municipal jusqu'à l'Elysée et ailleurs dans le monde. Le Parlement Européen, l'Argentine, la Russie, ce sont tous des pays qui apportent des soutiens massifs à ce mouvement. Le dimanche 9 octobre dernier, plus de 2.000 psychanalystes du monde entier se sont réunis à Paris pour manifester en faveur de Rafah. En France, plusieurs municipalités ont marqué leur soutien, on peut citer Rouen, Bègles et encore pas mal qui, ces derniers jours, ont voté des motions pareilles à celle qui est proposée ce soir. Parmi les soutiens importants, citons notamment Martine Aubry qui est Première Secrétaire du parti socialiste français, Isabelle Durant en sa qualité de Vice-présidente du Parlement Européen, François Hollande, Alain Juppé, Carla Bruni, Noam Chomsky, donc des gens de différents horizons, de différentes orientations politiques, des gens qui viennent des milieux intellectuels. L'arrestation de Rafah nous affecte parce que nous sommes touchés par des agissements qui visent à refuser à ces personnes, dans leur tourmente, leurs qualités d'humain. L'enfermement de cette femme engagée nous attriste. A son investissement en faveur du dialogue, à sa demande de reconnaissance des souffrances du peuple de Syrie, les autorités de son pays répondent par les arrestations, les mises à mort, le cahot. La mise sous silence de Rafah nous révolte tous. Il faut en parler, la sortir de la confidentialité. Ce que je vous propose, ce n'est certainement pas la révolution, je n'espère pas que nous influencions la tournure des événements dramatiques qui se déroulent en Syrie, ce que je vous propose à vous, chers collègues du Conseil communal, vous qui avez choisi de vous engager politiquement, c'est d'une part de participer aux mouvements de soutien venus des autorités politiques à l'étranger, de vous associer à ces centaines d'intellectuels de haut vol, de politiciens de tous bords, de citoyens engagés, ce que je vous propose c'est d'initier un élan de soutien de la part des communes belges. Que celles-ci fassent ensuite tâche d'huile sur

les autorités académiques de notre pays, les institutions de soins et la société civile. Nous serions la première commune à pouvoir voter cette motion. Alors, je vous lis le texte qui est proposé au vote :

« Le Conseil communal de Mons réuni en séance publique, considérant que Rafah Nached, première femme psychanalyste à avoir exercé en Syrie a récemment fondé l'Ecole de Psychanalyse de Damas ; Considérant que son engagement professionnel a toujours été de nature scientifique, humanitaire et non politique ; Considérant que Rafah Nached est actuellement emprisonnée depuis son arrestation par les autorités le 10 septembre 2011 ; Considérant que Rafah Nached, âgée de 66 ans est malade du cœur et que ses conditions de détention mettent sa vie en danger ; Considérant que des psychanalystes du monde entier se mobilisent pour obtenir sa libération ; Considérant que, aux quatre coins du monde, des personnalités du monde intellectuel, des mandataires politiques toutes tendances démocratiques confondues, des professionnels de différents horizons interpellent les autorités syriennes pour demander sa libération immédiate ; La Ville de Mons, ses élus, se joignent au comité de soutien pour exiger sa libération immédiate et inconditionnelle et demandent au Premier Ministre Yves Leterme et à l'Ambassadeur de Belgique à Damas, Mme Françoise Gustin de faire entendre leur revendication auprès de leurs contacts diplomatiques ».

Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour cette proposition de motion, M. le Conseiller communal, proposition bien entendu que le groupe socialiste soutiendra et nous voterons pour cette motion.

M. André TRANCHANT, Conseiller : Je voudrais amener une petite précision parce que, que fait le Quai d'Orsay à Paris et les Affaires Etrangères ? Vous nous citez avec justesse toutes les propositions qui sont faites pour libérer Mme Nached mais en premier lieu que fait M. Sarkozy ? Et moi qui suis français, je n'ai pas entendu beaucoup de monde se mobiliser autour de cette proposition. Maintenant, il y a deux choses. Quelque chose qui me gêne parce que ceux qui font le plus de bruit dans cette affaire, c'est Médiapart en France et la Rue89. Bien sûr, vous n'êtes pas au courant de ces deux médias mais il y en a une, Médiapart qui est dirigée par l'ineffable Edwy Plenel qui lui, j'ai lu sur son site effectivement, il demande la libération de Mme Nached avec justesse ? Ce qui m'embête, c'est que ça vient de personnes comme Edwy Plenel, qui est un communiste reconnu et qui n'est pas digne de bonne foi. Votre proposition de motion est tout à fait acceptable, nous acceptons de tout cœur mais j'ai quand même quelques doutes sur la véracité de ce que vous dites complètement. Et il faut se méfier parce qu'il y a eu le Printemps Lybien, voyez ce que c'est devenu, les

femmes vont devenir des torchons, attention à la Syrie. J'ai pu discuter avec deux ouvriers qui revenaient de Syrie, c'est pas du tout ce que les médias nous en disent, pas du tout et quand il y a une réunion d'un million de personnes approuvant le gouvernement, pas un média n'en parle. Moi, je fais très attention. Merci beaucoup. J'attends une réponse pour le Quai d'Orsay.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense que dans les documents qui ont été fournis par M. le Conseiller DUBOIS, il y a bien une note comme quoi le Quai d'Orsay demande la libération de Rafah Nached et donc, le porte-parole du Quai d'Orsay a fait toute une série de déclarations par rapport à cela. Les documents sont en possession de M. le Conseiller et en notre possession, si vous en voulez des copies, nous pouvons vous les procurer mais le Quai d'Orsay s'est bien positionné sur la situation de la libération de Mme Rafah Nached, en sa faveur bien évidemment.

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

14^e Objet ter : Par urgence. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO) - Assemblée Générale constitutive le 28.11.2011 à 10 h 00 au Lotto Mons-Expo - Ordre du Jour - Approbation des points 1 à 7.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

15^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Modification d'horaire des élèves. 8e/1e 49/4

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

b) Modification de la délibération du 13.7.2010 portant sur les ouvertures de classes au 3.5.2010. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

c) Recondution de la reconnaissance à titre exceptionnel de deux implantations en bâtiment annexe pour l'année scolaire 2011/2012. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

16^e Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en mai, juin, juillet, août et septembre 2011 pour l'administration centrale. Gestion f. Extra.DD2510 2011

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

17^e Objet : Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires – redevance. Mise en conformité du règlement en application de la décision du Collège communal du 7.10.2011. Gestion f. 040/366-01

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

18^e Objet : RÉGIE COMMUNALE AUTONOME MONS-CAPITALE – Octroi d'un subside ordinaire de 28.310 euros destiné à financer les frais d'honoraires de l'Avocat (litige contentieux TVA RAEC) (solde de tout compte). Approbation. Gestion f. C/RCA/honor. lg

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques sur ce point ci qu'on votera par ailleurs mais je tiens à saisir l'occasion pour dire que l'attitude des gestionnaires du RAEC dans ce dossier ci est inacceptable. J'entends bien encore hier soir à la tribune M. Beenkens qui relaye les propos de M. Léone qui attend toujours impatiemment sa nouvelle tribune mais la Ville a investi et investit encore des moyens énormes dans son club. Ça fait d'ailleurs grincer certaines dents. Celui-ci refuse de verser les 250.000 euros qu'il a récupérés de la TVA et qu'il doit à la Ville de Mons. M. le Bourgmestre justifiait la descente de police dans le quartier des Hirondelles en 2004 en disant : « il n'y a pas de zones de non droit à Mons », et bien, si c'est le cas, cela doit valoir pour les petits comme pour les grands. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. BEUGNIES, vous voulez ajouter quelque chose ? Oui, avant M. VISEUR, pardon.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vais dans le même sens évidemment parce que ici nous sommes au point 18 mais au point 32, un peu plus loin, que vous allez certainement voter un peu plus tard, il y a effectivement un subside supplémentaire à la Régie Communale Autonome pour faire 350.000 euros de travaux de nouveau pour le RAEC. On retrouve d'ailleurs ces suppléments là dans la modification budgétaire au point 22. Mais comme Mme MOUCHERON l'a dit, le club de l'Albert doit à la Ville 257.086 euros très précisément pour un remboursement de la TVA qu'il a reçu. Je vois également que quand le club a besoin d'un avocat dans cette affaire, c'est encore la Ville qui le paie puisque c'est l'objet de ce point 18 pour 28.310 euros. Donc, si je fais le total : 28.310 pour l'avocat, 350.000 au point 32 c'est pour de la protection climatique de la pelouse et autres travaux et si on ajoute aussi les 257.000 que le club doit à la Ville et qu'il ne rembourse pas, ça fait un total de 635.396 euros. Je n'ose même plus le dire en francs belges tellement c'est énorme ! Alors, je ne sais pas si ce sont là les priorités du Collège pour utiliser ses maigres recettes mais en tous cas, ce ne sont pas nos priorités et on ne votera certainement pas ce point là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais vous savez aussi que la montée d'un club en Division 1 amène des frais supplémentaires et complémentaires et que nous devons aussi supporter nos clubs phares mais évidemment, soutenir aussi nos clubs de divisions inférieures, ce que nous faisons, M. BEUGNIES veut-il apporter un complément d'informations succinct ?

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, une petite précision. En fait, on paie l'avocat du football parce que celui-ci n'a pas réussi à récupérer la TVA contrairement à celui du basket. Nous allons prendre l'avocat du basket qui, lui, a réussi à récupérer la TVA. Donc, il est logique que l'on paie cet avocat puisque, en cas de récupération, c'est évidemment la Ville qui récupérerait la TVA et ce ne sont pas des petites sommes, soit 2 millions et demi. Alors, effectivement, le football a touché une partie de la TVA, minime par rapport à ce qu'on serait censé pouvoir toucher puisque c'est uniquement sur le terrain. On est censé pouvoir toucher plus de 2 millions et demi sur l'ensemble des infrastructures. En ce qui concerne ces 250.000 euros pour le terrain, ça fait l'objet d'un contrat, plusieurs réunions avec le football ont eu lieu avec le RAEC et cela a fait l'objet d'un contrat. On est en train de revoir l'ensemble des subsides en établissant un contrat clair et net, dans lequel ces 250.000 sont inclus.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Enfin, l'avenir nous montrera ce qu'il en sera mais ça fait longtemps qu'on a des promesses....

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : ... mais si ça peut nous permettre de récupérer 2 millions et demi supplémentaires...

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : C'est dans ce but là.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTÉ - 30^{ème} annexe

19^e Objet : RÉGIE COMMUNALE AUTONOME MONS-CAPITALE – Octroi d'un subside ordinaire de 257.310,12 euros destiné à couvrir les frais d'exploitation de la nouvelle piscine du Grand Large Mons. Approbation. Gestion f. C/RCA/subsid. Exploit.piscine/lg

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait, je profite du point pour signaler que de nombreuses écoles libres montoises n'ont pas la possibilité d'accéder à la nouvelle piscine. En effet, les entrées de celle-ci sont beaucoup plus chères que celles de Cuesmes et le transport en bus est à charge de l'école contrairement à l'enseignement communal. Donc, les

écoles libres doivent se ruer sur Cuesmes qui, évidemment, n'a pas la capacité d'accueil nécessaire pour recevoir tous ces élèves. Ce qui fait que certains élèves doivent attendre d'être en 4^{ème} primaire avant de prendre leur première leçon de natation alors qu'on sait que dans la classe d'âge de 0-19 ans, la noyade est en 3^{ème} place sur la liste des causes les plus importantes d'accident mortel. Selon la campagne du CRIOC, les enfants devraient apprendre à nager dès qu'ils en ont l'âge, un enfant accoutumé très jeune à l'eau panique moins rapidement et apprend plus vite à nager et le fait qu'un enfant sache nager réduit les risques de noyade. L'apprentissage de la natation via l'école est très important. N'y a-t-il pas là matière à réflexion, est-ce qu'il n'est pas envisageable d'adapter les tarifs scolaires de la nouvelle piscine ou encore de mettre à disposition des cars pour l'enseignement libre pour les trajets vers les piscines ? Je pense que ce serait un investissement sportif que nous n'aurions pas à regretter. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je peux peut-être déjà vous répondre sans rentrer dans le sujet pour vous dire qu'au niveau de l'enseignement communal nous n'avons pas beaucoup d'écoles qui vont à la nouvelle piscine parce que justement, comme vous le dites, il y a un coût supérieur d'entrée et donc je n'ai que deux établissements du Centre-Ville qui y vont. Maintenant, comme j'aime le répéter aussi, pour les transports en commun, le TEC offre le bus gratuit sur présentation d'une carte qu'il faut aller chercher au bureau, si les enfants de moins de 12 ans prennent les lignes publiques. Donc, tous les enfants de moins de 12 ans qui ont cette carte et qui prennent la ligne publique, peuvent utiliser les bus gratuitement. Je le conseille toujours vivement aux écoles aussi bien communales que les autres, d'ailleurs je pense que c'est une opportunité et qu'on n'est pas toujours informé des possibilités de pouvoir disposer de bus gratuits sur les lignes directes.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui mais premièrement, c'est déjà malheureusement la nouvelle piscine qui n'est pas reliée à des lignes de bus et donc on ne sait pas y accéder et deuxièmement, le problème c'est que l'usage des lignes via les horaires classiques, dépasse vite les 2 heures de natation prévues par les établissements. N'y a-t-il pas moyen, pour les élèves en tout cas, qui sont en apprentissage de la natation, de trouver un moyen tarifaire avec la piscine de Mons et d'essayer d'occuper les différents bassins ? Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il y a toujours des concertations en cours pour relier bien entendu la piscine via les transports en commun, du TEC et disposer d'une ligne qui pourra emmener aussi bien adultes et enfants le plus près possible. C'est toujours en pourparlers et nous espérons trouver un consensus assez rapidement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je sais bien que vous avez déjà répondu ça mais il y a 10 ans qu'on sait qu'il va y avoir une piscine, on a attendu qu'elle soit construite pour avoir une concertation avec le TEC ! On pouvait anticiper quand même ! Maintenant, elle est construite et effectivement, on a beau donner des cartes gratuites, il n'y a pas de lignes de bus, alors !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Les cartes gratuites, c'est de façon générale, ce n'est pas uniquement pour aller à la piscine.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je sais bien mais s'il y avait une ligne qui va là, alors elle servirait à quelque chose mais il n'y en a pas !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, pour le point 19....

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 42 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vais maintenant céder la parole à M. BEUGNIES, Echevin des Finances, pour une petite présentation des points 20, 21 et 22.

20^e Objet : Dotation 2011 – Zone de Police – Modification. Gestion f.

21^e Objet : Comptes annuels 2010. Gestion f. CPT/2010

22^e Objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2011. Gestion f. MB2/2011

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je vais en profiter pour présenter les comptes ainsi que le deuxième amendement, les points étant liés et la dotation de la Police en fait d'ailleurs partie. C'est pour ça que je vais donc évoquer ces trois points. Tout d'abord, les comptes 2010. Je vais vous en parler en comptabilité générale puisque c'est quand même la comptabilité générale qui reflète le mieux la situation patrimoniale. Au compte de résultats, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges, nous avons un boni de l'exercice de 591.000, donc je dirai que l'entreprise de services que constitue la commune est donc rentable. Deux, en ce qui concerne la situation patrimoniale de la commune, qui est reprise au bilan, elle se présente comme suit : le boni de l'exercice propre de 591.000 est donc reporté et s'additionne au résultat reporté des années antérieures, portant ainsi l'ensemble à 18.284.000. En outre, au terme de l'exercice, les provisions pour risques et charges se maintiennent à 5.600.000 tandis que le fonds de réserve ordinaire se maintient à 10 millions. Troisièmement, un autre point important : nos liquidités, qui mesurent notre capacité à rembourser toutes nos dettes, à court terme, charges financières des emprunts d'investissements y compris. Nous avons pu effectuer 6 millions de placements de trésorerie qui étaient précédemment sur un simple compte à vue, additionnés avec des valeurs disponibles de 10 millions, nos comptes financiers

à court terme s'élèvent ainsi à 16 millions, tandis que notre créance à court terme s'élève à 72 millions. Cela fait donc comptes financiers + créance à court terme = 88 millions. Alors que l'ensemble de nos dettes à court terme s'élève seulement à 43.200.000. Nous avons donc un excellent ratio de liquidités générales de plus de 2, on pourrait même dire qu'on est un peu trop prudents, pour pouvoir faire face sans aucun problème au paiement de nos dettes à court terme. D'un autre point de vue, notre cash flow, c'est-à-dire le boni dégagé + les investissements réalisés, donc le surplus financier de notre activité divisé par nos charges financières est depuis 2008 supérieur ou proche de 1. Ce ratio donne donc une bonne image de la Ville à pouvoir couvrir les charges financières de ses investissements sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges. Le taux de couverture des dépenses par la fiscalité est d'ailleurs passé de 44% en 2009 à 43% en 2010. En outre, en 2010, les intérêts débiteurs diminuent de 22% par rapport à 2009 et la mise en place de billets de trésorerie dès 2011, est plus avantageuse que les emprunts à court terme. Une parenthèse sur laquelle vous allez certainement me questionner : les conséquences de Dexia. Au bilan 2010, en immobilisations financières, les participations et titres à revenus fixes s'élèvent à 38.870.000, il s'agit notamment de parts sociales que nous avons dans l'IDEA, à l'ISPH et dans Dexia pour un montant de 10.580.000 ou 377.215 parts dans le Holding communal. Comme la valeur de ces parts est devenue nulle lors du bilan 2011, j'insiste, 2011, les immobilisations financières à l'actif du bilan diminueront donc de 10 millions. Elles seront heureusement compensées par une diminution de 10 millions sur les 28 millions de résultats reportés et de fonds de réserve repris au passif du bilan. Nous avons donc 18 millions de résultats reportés et 10 millions de réserves ordinaires qui compensent donc largement cette dépréciation pour le bilan suivant. De ce point de vue, les conséquences ne sont donc pas dramatiques pour Mons. En ce qui concerne la modification budgétaire n° 2, Dexia en recettes, au chapitre dettes, une mise à zéro des articles relatifs aux dividendes de la participation Dexia est reprise pour 545.315 euros au budget initial de 2011. A ce même chapitre, comme il faut inscrire un montant de 472.399 euros pour des intérêts de retard à percevoir sur 1.500.000 euros de TVA justement à nous ristourner sur nos opérations avec le basket, la diminution globale n'est, à ce chapitre, que de 75.976 euros. Le manque à gagner de 545.000 euros de dividendes de Dexia représente sur les 152 millions de recettes totales du budget montois, 0,358% alors que la moyenne est de 0,80% des budgets des villes et communes wallonnes. Nous n'avons donc même pas la moitié en pourcentages relatifs. Néanmoins, pour Mons, en 2008, le dernier dividende versé par Dexia était de 1.462.000 euros. A ce montant, il convient d'ajouter les charges financières s'élevant à 439.000 sur un montant de 3.691.000 d'emprunts pour la

recapitalisation que nous avons effectuée en 2009, c'est-à-dire 90.105 actions à 40,98 euros, qui est réalisé en 2009, ces charges auraient dû être largement compensées par les 13% de dividendes promis, j'en conviens. Dès lors, si on compare par rapport à 2008 le trou Dexia, il s'élève à près de 2 millions - 1.462.000 + 438.000 - nous avons évidemment par rapport à 2008 un manque à gagner d'environ 2 millions. En ce qui concerne le plan de gestion et les modifications budgétaires n° 2, un petit rappel. Le plan de gestion qui vise à l'équilibre structurel en 2015 prévoyait un déficit de 2.911.000 au budget 2011. Or, après la modification budgétaire n° 2, le déficit est de 2.596.000 soit une amélioration de 314.000 à l'exercice propre par rapport au plan de gestion 2011-2015. Et malgré les 545.000 des dividendes Dexia en moins, ce qui veut dire que sans le problème Dexia, l'amélioration aurait été par rapport au plan de gestion de 859.000. De plus, aucun prélèvement sur les provisions ni fonds de réserve n'a été rendu nécessaire. Ils sont donc maintenus aux montants du budget initial, soit en provisions : 5.614.000 et en fonds de réserve : 9.800.000 pour un total de 15.414.000. En outre, ce résultat a été obtenu en tenant compte notamment des faits suivants : les charges de personnel, conformément au plan de gestion, ont diminué de 70.189 euros ; en frais de fonctionnement, nous avons aussi pris en considération une augmentation estimée à 443.741, frais essentiellement dus au déménagement des différents services de la Ville dans le cadre du plan de redéploiement. Mais il est évident que ce plan est un investissement car il devrait engendrer par la suite des économies dues aux synergies et aux économies d'échelles qu'ils vont occasionner. Même chose pour une augmentation de 73.000 de frais de procédure de poursuites de marchés publics d'huissiers, qui a pour but de ne pas laisser un contentieux financier s'accumuler. Au chapitre des transferts, un des soucis majeurs du Collège étant la sécurité, nous avons aussi voulu augmenter la dotation à la zone de Police. Ainsi, partant d'une dotation principale de 13.363.000, nous avons ajouté 80.000 à titre de dotation spécifique « inconvénients divers », en fait, pour des opérations à la gare de Mons et 28.391 pour une dotation spécifique « task force », portant ainsi la dotation à 13.471.548, soit pour 92.426 habitants, c'est-à-dire 713 habitants en plus qu'en 2009, 145,75 par habitant. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. BEUGNIES.

Alors, j'imagine qu'il y a des réactions par rapport aux points 20, 21 et 22 ? Mme MOUCHERON dans un premier temps et M. VISEUR ensuite ? Les trois points sont globalisés ? On peut faire par point séparé, on commence donc par le point 20.

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Point 21 ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, effectivement, le compte annonce un boni de plus ou moins 600.000 euros par rapport au budget initial mais, moi, je souligne une augmentation dans ce cas ci au niveau du compte et pas de la modification budgétaire, une augmentation de plus de 2 millions et demi en frais de personnel, malgré les annonces faites en matière de non remplacement des départs naturels et la gestion méticuleuse d'éventuels nouveaux engagements et je suis certaine que c'est suivi drastiquement. Même si je pense qu'au niveau des marchés publics des travaux et de la culture, il va peut-être falloir renforcer les équipes parce que j'ai l'impression qu'elles sont déjà à la limite. Je constate également une augmentation de plus d'un million d'euros pour les remboursements des emprunts suite évidemment aux nombreuses ouvertures de crédits faites par la Ville, ce qui ne fait que commencer vu les travaux envisagés d'une part et à cause aussi de l'ouverture d'un crédit contracté en faveur de Mons-Expo pour son litige TVA à nouveau, choix avec lequel, en son temps, nous n'étions pas d'accord. Il est vrai par ailleurs, que les charges financières et j'ai regroupé la totalité des charges financières, ont diminué de +/- 3 millions d'euros mais à nouveau, c'est grâce à un sauvetage de la Région wallonne qui a proposé aux communes des conditions très intéressantes des taux d'intérêts à court terme et d'autre part, M. BARVAIS le disait aussi tout à l'heure aussi pour le CPAS, les taux à court terme sont relativement bas de façon générale et actuellement. C'est pour l'instant ça. Enfin, en 2011, le CPAS n'a vu aucune augmentation de sa dotation, il en a grand besoin et ça va changer en 2012 selon vos plans de gestion. Donc, ce compte miraculeux comme dirait M. MILLER, est surtout l'œuvre et je terminerai sur cette note positive, d'un service Finances qui est minutieux, proactif et aux aguets, qui racle les fonds de tiroirs et gère activement la dette, récupère tout l'argent qu'il peut et arrive dès lors à maintenir le bateau à flots mais jusque quand ? La Ville devra présenter un budget en équilibre, à moins que la Région wallonne ne vienne à son secours, permettant à nouveau des budgets en déficit suite à la situation du Holding communal, par exemple. Affaire à suivre. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour votre intervention, Mme MOUCHERON. Dans la foulée, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'irai pas tout à fait dans le même sens parce qu'il y en a qui disent que les Ecolos critiquent toujours tout, mais ce sont des menteurs parce que nous sommes satisfaits des comptes et nous allons même les voter. Mais, attention pas de méprise, les comptes, c'est-à-dire ce que nous allons voter, c'est de la comptabilité et je crois, sincèrement, que les comptes sont bien tenus et que la compta est correcte. Donc, c'est ça que nous allons voter et pas la politique du Collège parce que ça, je l'ai déjà dit, ce n'est pas la

nôtre et nous aurons l'occasion d'ailleurs de le redire le mois prochain lors du débat budgétaire parce que c'est ce jour là et pas aujourd'hui qu'a lieu le vrai débat politique. Alors, dans les comptes, moi j'ai particulièrement apprécié le rapport des pages 23 à 37 de ce document ci qui expliquent les événements de l'année 2010 qui ont eu une influence sur les comptes et en plus, aux premières pages, les pages 1, 2 et 3, nous trouvons une définition des principaux termes comptables utilisés. Et bien, moi, je trouve que ça c'est vraiment un effort louable des services pour que cette matière, il faut bien le reconnaître ardue, soit compréhensible si possible par tous, à condition quand même de se donner un peu la peine de les regarder ce qui n'est peut-être pas la règle générale dans cette assemblée mais quand même, si on veut regarder, on a de quoi comprendre dans les documents qui nous sont remis. En Commission, j'ai d'ailleurs fait quelques remarques pour améliorer encore la lisibilité du document, je ne vais pas les répéter ici, j'espère tout simplement que vous en tiendrez compte pour l'année prochaine et j'apprécie l'effort qui a été fait d'année en année pour une bonne lecture, une mise à niveau des documents que vous donnez au niveau des simples Conseillers que nous sommes. C'est pour ça qu'on va voter.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR, donc un grand coup de chapeau au Service des Finances de la Ville de Mons et à son Receveur communal. Je vais céder la parole à M. BEUGNIES pour les questions qui ont été posées par Mme MOUCHERON et notamment l'augmentation au niveau du personnel, etc. puisqu'on sait qu'il y a eu deux index consécutifs qui ont causé cette augmentation.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Effectivement, vous comparez le compte et puis vous parlez du budget. Mais, dans le compte effectivement il faut tenir compte des augmentations qui ont eu lieu, il y a eu une adaptation du pécule de vacances à 92% du salaire brut pour l'ensemble du personnel, il y a eu la majoration des cotisations patronales pensions, 22,5% au lieu de 20%, l'adaptation de l'assurance légale et un index en cours d'exercice. Donc, ça n'est pas dû à l'augmentation du personnel. On constate évidemment toutes ces augmentations là dans le compte et puis je vous ai présenté la modification budgétaire, là il y a une diminution qui est faite justement grâce à la politique du Collège qui compte tenu de ces augmentations d'ordre pécuniaire, ne remplace pas systématiquement le personnel qui s'en va pour cause naturelle ou qui est mis à la pension, c'était prévu dans le plan de gestion, qu'on allait d'abord voir une augmentation due à cette indexation et puis qu'il y allait avoir, d'année en année, un effet cumulatif du non remplacement du personnel. Cela rentre parfaitement dans le plan de gestion, vous ne nous apprenez rien.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je vais juste clôturer en disant que, pour rejoindre ce que M. VISEUR disait au niveau de la qualité du dossier, c'est très clair et c'est vraiment agréable d'analyser des comptes dans ces conditions là, il faut le dire. Par contre, nous allons nous abstenir parce que si le travail est bien fait, cela reflète comme ça a été dit, une politique avec laquelle on n'a pas été d'accord l'hiver dernier et donc nous nous abstiendrons sur ce compte.

L'Assemblée passe au vote du point 21 qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCQ, WAELPUT, HOUDART

5 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 33^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : En ce qui concerne le point 22, M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, les louanges et les votes positifs c'est fini ! On est ici vraiment dans une autre logique. Pour cette modification budgétaire, je relève en particulier d'abord les sommes pour le Royal Albert-Elisabeth Club dont j'ai déjà parlé - 350.000 pour les travaux et 28.310 pour payer leur avocat. Je constate aussi une augmentation pour les assurances : 124.228 et pour les auteurs de projets : 22.500 des projets Convergence. Alors, si je parle de ça c'est parce qu'on nous sérine toujours que Convergence, ça ne coûte que 10% à la Ville. Moi, j'ai toujours prétendu que ça coûtait plus parce que non seulement les assurances ne sont pas, selon moi, subsidiées mais la Ville doit bien sûr prendre en charge les intérêts sur les 10% qu'elle emprunte et sur les 90% qu'elle escompte, c'est-à-dire que, en attendant que les subsides soient payés, il faut emprunter pour payer les fournisseurs et sur les escomptes, il y a donc des intérêts aussi. Et puis, bien sûr, dans cette modification budgétaire, il y a surtout cette recette que l'on perd de 548.315 euros des dividendes Dexia. L'Echevin nous en a parlé bien sûr mais je veux quand même revenir sur cet événement là. Vous avez pu croire que Dexia allait vous payer des intérêts de 13%, un chiffre complètement en dehors de toute réalité économique. Vous avez emprunté pour renflouer le Holding communal et

toucher ces 13% et résultat des courses, vous continuerez sans doute à devoir rembourser l'emprunt contracté mais sans plus rien toucher du tout puisque tout ça est perdu, le capital et les dividendes. Alors, il y a deux ans, en septembre 2009, quand ça c'est passé, nous, les naïfs, nous avons pourtant dit qu'il fallait vous méfier. Ce n'est pas modeste de se citer soi-même mais tant pis je vais le faire quand même. J'ai été rechercher quelques extraits de mon intervention. Je disais à l'époque : ce n'est plus Dexia qui aide les communes, ce sont les communes qui aident Dexia, c'est le monde à l'envers. Beaucoup d'aspects surréalistes dans ce dossier, les actions que possèdent les communes ne donneront plus lieu à dividendes pendant des années, ça on le savait déjà - mais si on achète des nouvelles, celles-là donneront un rendement de 13%, c'était promis. Alors, 13% ce n'était pas calculé sur la rentabilité économique de Dexia mais sur ce que ça allait coûter aux communes pour emprunter pour acheter de nouvelles actions. Mais, l'économie, disais-je, ne vit pas de promesses mais vit de réalités et rien ne prouvait que le Holding communal pourrait payer ces 13%. Aujourd'hui, on en a la preuve. Je disais aussi : ne vaudrait-il pas mieux que les communes aient leur propre banque à qui elles emprunteraient, il n'y a pas si longtemps, ça s'appelait le Crédit Communal, on y reviendra peut-être un jour. On y est carrément. D'ailleurs, j'ai vu que Dexia allait changer de nom tellement c'est une mauvaise étiquette, ce ne serait pas mal qu'il s'appelle de nouveau Crédit Communal. Je disais, le monde financier est devenu fou, c'est le surréalisme de l'économie libéralo capitalo financière. Voilà ce que je disais il y a deux ans et tout s'est passé comme je le craignais. Comme l'Echevin nous l'a rappelé, le receveur nous a expliqué d'ailleurs en Commission que les dividendes qu'on aurait dû toucher pour les anciennes participations + les nouvelles, ça faisait à peu près un total de 2 millions d'euros par an, non perçus. Alors, depuis le rachat de Dexia par l'Etat fédéral, on entend souvent dire par les libéraux en particulier que ce n'est pas la vocation de l'Etat de gérer une banque. Moi, aujourd'hui, j'ajoute que ce n'est visiblement pas la vocation des banquiers non plus. Sans l'Etat, toutes les grandes banques seraient aujourd'hui en faillite, ni la CGER, ni le Crédit Communal n'ont posé de problème en leur temps, au contraire de Fortis et de Dexia aujourd'hui. J'espère que la leçon servira mais quant à la modification budgétaire, c'est non évidemment.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR. M. BEUGNIES, vous voulez apporter un petit élément par rapport à ce qui a été dit ?

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je crois que concernant Dexia, toutes les communes ont été poussées à faire une augmentation de capital et que les Ecolos on ne les a pas particulièrement entendus, en 2009, lorsqu'il fallait faire une augmentation de capital, il y a

eu une espèce d'unanimité qui s'est propagée. Mais, effectivement on aurait pu être plus méfiants parce que, à partir du moment où on a une rentabilité à deux chiffres, c'est que certains risques sont pris mais néanmoins, à tous les niveaux, on a poussé les communes à recapitaliser Dexia. Mais, comme je vous l'ai montré, ici à Mons, ce n'est pas dramatique, il y a dans d'autres communes que c'est beaucoup plus important qu'à Mons. Vous en conviendrez.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voudrais quand même rappeler à M. BEUGNIES que dans son parti il y a eu un Bourgmestre, Jean-Luc CRUCKE, qui n'a pas voulu emprunter et je crois que vous auriez bien fait d'en prendre de la graine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Oui, étant donné que M. VISEUR établit des comparaisons avec d'autres municipalistes MR, je vais donc apporter quelques éléments de réponse aussi. Je ne suis plus membre du Collège mais à l'époque c'était moi qui avais le dossier en charge et donc je veux apporter quelques éléments de précision. Tout d'abord, sur les craintes qui ont été formulées par M. VISEUR lors de la fameuse séance de septembre 2009, vous avez repris quelques extraits du procès-verbal, je pourrais également en reprendre de la réponse du Collège, exprimée par le Bourgmestre et par moi-même. Nous avons dit, M. VISEUR que nous n'étions pas plus naïfs que vous et que ce que vous annonciez comme étant une décision dans un cadre surréaliste, aussi bien le Bourgmestre que moi-même, nous avons dit que vous aviez raison mais il y avait, à ce moment là, la nécessité pour les pouvoirs publics aux différents niveaux, de prendre une décision pour essayer d'empêcher, pour essayer d'éviter ce qui, malheureusement, aujourd'hui n'a pas pu l'être. Mais, on ne peut pas nous faire le reproche au Collège montois, dans sa composition de l'époque, on ne peut pas lui faire le reproche de naïveté puisque nous savions pertinemment bien qu'en prenant cette décision là il y avait un risque mais il le fallait dans l'intérêt général. La deuxième remarque que je veux faire, c'est quand même un élément que vous n'avez pas cité, M. VISEUR, vous l'avez rapidement omis. La décision qui a été prise par le Collège montois elle l'a été sur base non pas d'articles de presse, elle l'a été sur base d'une circulaire ministérielle envoyée par un Ministre, membre d'un gouvernement dont Ecolo fait partie et donc, si vous aviez le sentiment vraiment qu'il y allait y avoir un véritable risque, vous auriez pu aussi le faire savoir via vos représentants au niveau du gouvernement wallon. Troisièmement, il y a une question qui maintenant mérite d'être posée et qui est peut-être la vraie question qui se pose, à savoir quel était le degré de fiabilité des informations dont disposait le Ministre wallon des communes au moment où il a adressé la circulaire aux municipalistes aux villes et communes en leur recommandant fortement de participer à l'opération de recapitalisation du Holding

communal. Demain, au Parlement wallon, il va être interrogé par un ensemble de municipalistes de tous les partis pour pouvoir répondre à cette question là. Estime-t-il qu'il avait, au moment où il a envoyé la circulaire nous demandant vraiment à toutes les villes et communes de participer à la recapitalisation, avait-il en mains tous les éléments d'information ? Il semblerait aujourd'hui que cette question mérite d'être développée davantage et nous entendrons sa réponse demain. On saura alors s'il estime que oui ou non sa circulaire ministérielle était pleinement fondée ou bien, si certains éléments lui avaient été cachés. Alors, il y a un quatrième aspect à ma réponse, il y a une question également qui aujourd'hui va être posée et qui va être de plus en plus développée, ce sont les compensations. Ce sont les compensations qui devraient être apportées aux communes, dont la Ville de Mons. Et je remercie M. l'Echevin pour sa présentation très claire, très objective et qui montre bien qu'en fait, les conséquences pour la Ville de Mons sont en tous cas maîtrisées. Mais, il n'empêche que pour d'autres villes et communes, c'est un véritable séisme qui est occupé de se passer suite à cette circulaire ministérielle et donc, il y a une question qui se pose, M. Furlan va y répondre probablement demain aussi, quelles sont les pistes pour les compensations ? Les compensations, vous savez que le Ministre a évoqué l'idée que l'Etat fédéral qui est actionnaire aujourd'hui à 100% de la Dexia Banque Belgique, ristourne à terme une part de capital de la banque aux communes. Nous verrons si cette piste est empruntée ou s'il y a d'autres pistes qui seront évoquées et donc, voilà M. VISEUR, je tenais vraiment à vous répondre. Ni le Bourgmestre, ni les membres du Collège, ni moi-même n'avons pris une décision en l'air, la décision que nous avons prise, nous l'avons prise dans l'intérêt général. Aujourd'hui, il y a des conséquences néfastes, il faut voir comment les compensations pourront peut-être être négociées et obtenues pour les villes et communes et ensuite, il y a un autre élément, quel était le degré d'information du Ministre sur la situation exacte du Holding communal au moment où il a envoyé la circulaire aux communes ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, une réplique, deux points. D'abord, il y a longtemps que je dis qu'il faut se méfier de Dexia parce que Dexia est une société qui a pour but de faire du bénéfice et elle en a fait pendant longtemps et à la Ville de Mons, comme dans la plupart des communes, c'étaient les spécialistes de Dexia qui disaient ce qu'il fallait faire, qui dictaient la politique. Ils dictaient les produits qu'il fallait acheter, les produits qu'il ne fallait pas acheter, quand ils sont venus nous proposer des produits structurés qui étaient des produits à risques où ils rechargeaient une partie de leurs risques sur les communes, moi j'ai compris ce jour là que Dexia c'était quelque chose de dangereux. Je crois en avoir discuté avec M. BEUGNIES qui n'était pas encore

Echevin à l'époque mais je crois qu'il est un petit peu d'accord avec moi sur ce plan là. D'ailleurs, il a pris une démarche à un certain moment, je ne sais pas si elle a abouti réellement maintenant, d'engager un conseiller financier, de façon à ne pas avoir que les seuls avis de Dexia lorsqu'il fallait prendre une décision. Ceci dit, je veux bien reconnaître M. MILLER que je n'étais pas le seul à me méfier, que vous aussi, vous vous êtes méfié, probablement le Bourgmestre aussi, ça de mémoire je ne m'en souviens pas mais on n'est pas obligé, parce qu'il y a une circulaire ministérielle, d'obéir avec le petit doigt sur la couture du pantalon, il y a des communes qui ne l'ont pas fait. J'ai cité tout à l'heure Jean-Luc Crucke de votre parti mais Jean-Michel Javaux qui est Bourgmestre de Amay, même si Ecolo était dans le gouvernement, la commune d'Amay n'a pas acheté les fameux produits de Dexia. Ce n'était pas un crime de lèse-majesté que de faire preuve d'autonomie communale et de dire non, on n'applique pas la circulaire ministérielle. Moi, je crois que ça doit nous servir de leçon pour l'avenir, le passé est le passé, heureusement il y a, l'Echevin l'a expliqué, peut-être une situation qui n'est pas totalement catastrophique mais c'est quand même de l'argent perdu, il ne faudrait pas aboutir à l'idée qu'on n'a rien perdu du tout. Mais, n'empêche que ça doit nous servir de leçon pour l'avenir, nous devons être méfiants vis-à-vis des banques, les banques qui se disent au service des communes, sont d'abord au service d'elles-mêmes et si ça rentre bien dans la tête, ça nous évitera peut-être des erreurs à l'avenir.

M. Richard MILLER, Conseiller : Simplement, je n'ai pas parlé d'attitude de lèse-majesté, de crainte par rapport à Dexia, j'ai repris et on peut retrouver le procès-verbal de cette réunion de septembre 2009, j'ai repris les propos du Bourgmestre, de moi-même à ce sujet. Nous avons dit, au nom du Collège que nous étions conscients du fait que nous étions pris dans un cadre un peu surréaliste par rapport au fait de devoir recapitaliser Dexia. Mais, le fait d'avoir pris la décision, M. VISEUR, nous l'avons fait consciemment, dans l'intérêt public, dans l'intérêt général. Et c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision. Aujourd'hui, bien entendu, mais vous ne le faites pas et je vous en remercie, on pourrait ironiser à ce sujet là mais il n'empêche que c'est dans ce cadre là que nous avons pris la décision et vous saviez bien d'ailleurs, vous saviez bien d'ailleurs qu'il s'agissait de l'intérêt général de nos concitoyens puisque vous n'avez pas voté contre, vous vous êtes abstenus.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Après ce débat, je vais en arriver au vote du point 22.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

7 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 34^{ème} annexe

23^e Objet : Ancrage communal du Logement 2012-2013. Cellule Logement AA/octobre 2011

REMIS

24^e Objet : Site des Grands Prés. Projet mixte de logements – commerces – bureaux. Élaboration d'un périmètre de remembrement urbain. Décision de principe. Aménagement Territ. et Permis UR2011/PRU-Commerces

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai vu, M. l'Echevin que les parkings vont être réduits à cause de la construction d'une grande surface. Alors, comment va-t-on répondre à cette pénurie de parkings alors qu'aujourd'hui, ils sont presque toujours complets sur le site des Grands Prés. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mme MERCIER, effectivement il est prévu dans le cadre du PRU de pouvoir fixer un cadre qui permette des modifications sur le site. Vous évoquez la problématique du parking, j'imagine que vous évoquez plus spécifiquement le parking relatif au centre commercial et aux implantations commerciales puisqu'il y a plusieurs sous-projets dans le cadre du PRU. Il est prévu et c'est notamment ce qui fait l'objet de nombreuses discussions entre les partenaires privés actifs sur le site que des implantations complémentaires qui se développeront sur le parking actuel soient compensées bien entendu par la construction de parkings en dur, c'est-à-dire par des superstructures de plusieurs étages qui comprendront aux alentours de 1.500 places et le parking en surface qui comprend, de mémoire, à peu près 2.400 places aujourd'hui, passera à 3.200 de sorte de pouvoir non seulement maintenir l'offre mais aussi absorber l'éventuelle implantation complémentaire du magasin que l'on sait. Donc, ici il s'agit bien entendu non pas de rentrer dans une procédure d'octroi de permis ou de réalisation concrète, il s'agit de fixer un cadre juridique. L'idée de la Ville est de vraiment pouvoir

passer par le biais d'un périmètre de remembrement urbain, c'est-à-dire de repartir d'une feuille blanche au niveau du plan de secteur, sachant que les procédures de modifications de PCA sont extrêmement lourdes et longues et que les investisseurs attendent de la part des autorités publiques, qu'elles soient communales ou régionales, de pouvoir être réactives et aller au plus vite pour pouvoir répondre à leur demande et à leur volonté d'investir ici à Mons et donc, au-delà de cette volonté affichée à la fois par les investisseurs, à la fois par le pouvoir public communal d'y répondre favorablement, il est clair que toutes les modalités qui visent à préciser les projets qui se développeront sur le site reviendront, le moment venu, sur la table du Collège et du Conseil communal pour que nous puissions avoir des débats opportuns à ce moment-là. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

25^e Objet : Maison Losseau sise rue de Nimy 37 à Mons. Inscription du bien à la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne. Décision de principe.
Aménagement Territ. et Permis Maison Losseau

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons proposé ce classement à titre de patrimoine exceptionnel et nous sommes heureux que le Collège rencontre nos idées. Avait-il déjà cela à l'esprit mais en tout cas, nous nous félicitons de voir comme ça un tel patrimoine, qui est un symbole de l'art nouveau, sauvé et en voie d'être restauré dans le cadre du classement à titre de patrimoine exceptionnel. Simplement pour votre information, à Bruxelles pour le Palais Stoclet qui est un symbole de la succession viennoise, le Conseil d'Etat a considéré à la demande du Ministre ou Secrétaire d'Etat Emir Kir que beaucoup connaissent, qu'également tout le contenu du Palais Stoclet, tout le mobilier, jusqu'aux petites cuillères, les assiettes, les chaises, les lits seraient classés. Ici, j'ai eu vent que certaines parties du mobilier avaient été dispersées auprès de certains mandarins provinciaux, je demanderai qu'un inventaire soit fait, je sais bien que ce n'est pas de votre pouvoir puisque c'est la fondation mais j'ai ouï dire qu'il y avait des couverts, des assiettes qui se baladaient un peu dans toute notre région et quelles étaient la propriété de la fondation. Alors, je sais que vous n'avez pas le pouvoir mais je le dis, maintenant très clairement. En tout cas, nous nous réjouissons de ce classement, pour nous c'est un symbole de l'art nouveau et nous félicitons le Collège pour cette initiative.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, M. MARTIN sur le classement qui fait plaisir au CdH.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Présidente, Mais, chers collègues, M. HAMBYE, je voudrais rassurer l'ensemble des membres du Conseil communal, je ne compte pas me lancer dans la quête des petites cuillères à travers notre belle région, en tout cas le Collège se réjouit comme vous de la procédure de classement qui a été décidée de commun accord avec la Province de Hainaut et la fondation pour pouvoir faire en sorte que la Maison Losseau rentre dans le cadre du patrimoine exceptionnel de la Wallonie, ce qui permettra in fine, on l'espère en tous les cas, d'obtenir un taux de subsidiation optimal de 95% et on compte sur vous pour relayer notre demande auprès de notre Ministre du Patrimoine qui est aussi votre Président de parti, compte tenu de la qualité du bâtiment concerné. Pour le reste, vous me permettrez de ne pas répondre à ce qui constitue des rumeurs, des bruits de couloirs, on sait tous ce que ça vaut, je suis persuadé que la Province et la fondation gèrent ça en bons pères de famille et en tous les cas, ce qu'on espère c'est que dans la perspective de Mons 2015, cette maison pourra être mise en évidence pour de nombreuses activités et d'ores et déjà, sachez que les parcours touristiques au sein du Centre-Ville ont été modifiés sur ma proposition pour faire en sorte que plutôt que le cheminement classique Grand'Place - Beffroi - Collégiale ne se limite à cela, on puisse l'élargir à la rue de Nimy, Maison Losseau - rue des 4 Fils Aymon, le Parc communal à la rue du Onze Novembre, les petits passages qui mènent jusqu'au Beffroi avant de redescendre vers Ste-Waudru. Voilà, merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité - 36^{ème} annexe

26^e Objet : Vente de l'immeuble sis rue Ferrer n°150 à Cuesmes. Cellule foncière RF/NS

ADOpte à l'unanimité - 37^{ème} annexe

27^e Objet : Mons, rue des Arbalestriers – Tour Valenciennoise – accord de principe sur la cession à la Ville de Mons d'une parcelle de terrain de 06 a 65 ca, propriété de la Régie des Bâtiments et sur le choix de la procédure. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 38^{ème} annexe

28^e Objet : Mons – Accord de principe sur l'acquisition du terrain appartenant à la SNCB HOLDING pour l'implantation du futur centre de Congrès dans le cadre du plan de convergence – Approbation du projet d'acte de vente établi par le CAI. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Dans ce point, c'est la SNCB qui vend à la Ville, qui va y construire son Centre de Congrès, un terrain de près de 10 ha et qui est tout proche du Centre-Ville pour un prix cadeau, 20 euros le m², c'est une bouchée de pain

mais c'est un cadeau empoisonné, au sens littéral du terme car ce terrain est gravement pollué et la SNCB le sait et c'est la raison évidemment pour laquelle elle le vend si bon marché puisque c'est à charge exclusive de la Ville de dépolluer le terrain, c'est mis dans l'accord tel quel. Mais comme la Ville n'en a pas le premier sou, elle demande à la SPAQUE, c'est-à-dire à la Région wallonne, de le faire et surtout de le payer à sa place. Le Gouvernement wallon n'a pas encore dit oui et comme on sait que c'est St-Pierre qui a toutes les clefs en main, qu'il habite à Mons et qu'il est le Bourgmestre, on ne doute pas un seul instant qu'il ouvre cette porte là aussi et que la SPAQUE assainisse le terrain. Mais, ce sera sans doute au détriment d'un autre projet d'assainissement ailleurs car la SPAQUE ne peut évidemment pas tout faire. Il y a toutefois une clause de réserve dans l'acte, on en a parlé en Commission, donc l'acte de vente ne sera valable que sous réserve de l'accord de la SPAQUE. Et si l'improbable arrivait, que la SPAQUE refuse, j'ai posé cette question là en Commission, il n'y a pas de réponse. On m'a simplement dit, on aviserait, il n'y a pas de plan B en tout cas. Moi, je constate que notre Ville ne peut agir que sous réserve d'être assistée. Elle fait son shopping de subsides publics, quand elle les a, ça va, quand elle ne les a pas, ça ne va pas. Bon, nous voterons quand même ce point parce que je l'ai dit, le projet de Centre de Congrès, nous le soutenons à l'inverse d'autres projets, celui-là nous le soutenons et donc nous vous invitons à faire une prière à Ste SPAQUE pour qu'elle accepte !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DARVILLE voudrait peut-être donner une petite information ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, je suppose que le groupe Ecolo n'est pas contre une dépollution ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est même indispensable !

M. Marc DARVILLE, Echevin : Cela me rassure quand même. Sachez qu'il y a eu un accord entre le Ministre Henri qui a donné son accord à la SPAQUE et que le terrain va bien être dépollué. Donc, je tenais à vous rassurer là-dessus, l'accord a été obtenu de la SPAQUE.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et par le Ministre Henri, vous pouvez l'ajouter !

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Et bien voilà une information complémentaire qui vient d'être donnée.

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

29^e Objet : Harveng – Accord de principe sur la vente du terrain sis à la rue de Mons, cadastré 17^eme div., section B, n° 274/02 situé en zone d'habitat à caractère rural, d'une contenance de 35 a 51 ca, appartenant à la Régie Foncière et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

30^e Objet : Jemappes – Accord de principe sur la vente de l'ancien bâtiment scolaire sis à Jemappes, à la rue Croisette, 77, cadastré sur Mons, 22^eme div, section B, n° 1118 W2, d'une contenance cadastrale de 20 a 10 ca. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

31^e Objet : Mons – Accord de principe sur la vente des locaux administratifs des A.L.E. sis à Mons, à la rue de la Seuwe n° 16. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, le point 31, c'était effectivement un point polémique. On sait bien que l'Echevin des Finances se débat dans des difficultés budgétaires sans cesse croissantes mais ça c'est comme dans toutes les communes, je vous l'accorde mais il est en même temps Echevin de l'Emploi. Et à ce titre, il est président de l'A.L.E. c'est-à-dire l'Agence Locale pour l'Emploi. Et à l'A.L.E., il y a beaucoup de sous depuis des années, grâce aux chèques services. Lorsque leurs comptes passaient au Conseil communal et je mets ça à l'imparfait parce que de mémoire, il me semble qu'il y a belle lurette que je n'ai plus vu ce genre de dossier. Sauf erreur de ma part, je ne les vois plus et je demande pourquoi. Je ferme la parenthèse. En tout cas, lorsque les comptes passaient au Conseil communal, je demandais régulièrement ce qu'on allait faire avec ce pactole accumulé d'année en année et on m'a répondu en général que les années ne seraient peut-être pas toujours aussi bonnes, qu'il fallait être prudents, etc. mais en tout cas, on n'a jamais rien fait pour la promotion de l'emploi avec l'argent de l'Agence Locale pour l'Emploi. Alors, aujourd'hui, l'A.L.E. va dépenser son capital pour acheter des bâtiments à la Ville pour 500.000 euros au total puisqu'elle va non seulement acheter les bâtiments qu'elle occupe mais aussi les bâtiments voisins qui sont occupés par la Police puisque la Police va déménager dans le quartier de la gare donc je suppose que l'A.L.E. va s'étendre. Cela veut donc dire que quand des particuliers achètent des chèques services, ils financent l'A.L.E. L'A.L.E. elle-même, d'une certaine façon, renfloue la Ville, c'est en définitive comme s'il y avait une taxe communale sur les chèques services. Et surtout, de l'argent qui à mon avis doit servir à la promotion de certains emplois ou à l'aide aux personnes qui travaillent en

A.L.E. est dévié pour des achats immobiliers. Cela ne me paraît pas correct, nous ne donnons pas notre assentiment sur ce point là.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : A la première question, pourquoi les comptes de l'A.L.E. ne passent plus au Conseil communal ? Justement, parce que précédemment, la commune avait mis gracieusement à la disposition de l'A.L.E. un membre du personnel communal, en la personne de son directeur, mais maintenant cela n'est plus gratuit, nous récupérons son traitement. Comme la Ville ne donne plus aucune subvention à l'A.L.E., il n'y a plus lieu que les comptes passent au Conseil communal. Alors, en ce qui concerne l'achat d'immobiliers, rassurez-vous M. VISEUR, il y a un Conseil d'Administration au sein de l'A.L.E., il ne se réunit pas souvent j'en conviens mais il s'y trouve un représentant Ecolo qui pourra donner son avis au sein du Conseil d'Administration de l'A.L.E. sur l'utilisation des fonds. Moi, j'ai pensé que plutôt que de thésauriser, c'était de bonne gestion que d'acheter des bâtiments notamment les bâtiments qui abritent l'A.L.E., ce qui lui permet ainsi de ne plus payer un loyer et de faire rentrer de l'argent dans les caisses communales via la Régie Foncière. On pourra, une fois qu'on aura acheté les bâtiments notamment les bâtiments qui l'abritent bénéficier déjà du gain de loyer, ça me semble dès lors de bonne gestion. Quand ces bâtiments seront achetés, avec l'accord bien entendu de votre représentant au sein du Conseil d'Administration de l'A.L.E., on pourra étendre nos services de façon à créer de l'emploi, notamment l'intention serait de créer aussi par exemple un centre de repassage dans les nouveaux bâtiments que nous allons acquérir.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, je vois que vous ne manquez pas d'idées M. l'Echevin et Président. Oui, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, sur le service de repassage, si ça correspond à un besoin, pas de problème mais globalement, je souhaite que l'A.L.E. ait un peu plus de dynamisme en matière d'emplois même si je reconnais bien qu'il ne faut pas jeter l'argent par les fenêtres. Acheter des bâtiments, je suis d'accord mais un peu plus de dynamisme en matière d'emplois dans une région ou une ville comme la nôtre, ce serait quand même de bon aloi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON,

MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 41^{ème} annexe

32^e Objet : Allocation, par voie de la Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2011, à la Régie Communale Autonome « Mons.Capitale », le subside extraordinaire suivant :
*350.000,00 euros pour les travaux en cours au Stade Tondreau (Infra Foot Mons) – article budgétaire 76409/635-51/2011 Régie communale Autonome FP/FG003

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, il s'agit de 350.000 euros qui sont prévus pour le RAEC, j'en parlais tout à l'heure. Donc, le club de foot n'a toujours pas remboursé 250.000 euros dans un premier temps parce qu'il faudra voir ce qu'ils feront une fois qu'ils auront récupéré les 2 millions et demi. Je propose que nous ne versions pas la totalité du subside au club. En clair, ce point ci concerne un subside de 350.000 euros globalement mais c'est réparti comme suit : 100.000 euros pour la sécurité, que je propose qu'on verse tout de suite parce que ça me paraît important mais les 200.000 euros pour la protection climatique de la pelouse et les 50.000 euros pour l'entretien de l'éclairage qui correspondent à 250.000 euros, on les garde jusqu'à ce que le club paye sa dette. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, M. SAKAS, par rapport à cette proposition.

M. Achile SAKAS, Echevin : Mme la Conseillère, vous qui aimez bien le football, donc ici c'est une obligation de l'Union Belge de mise en conformité du stade, subsidié à 60% par notre ami le Ministre Antoine. Et pour la bâche, c'est un risque de ne pas le faire parce que, on risquerait d'avoir des problèmes comme Charleroi a eu l'année passée contre le Cercle de Bruges. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais, raison de plus, si on attend un petit peu, peut-être qu'ils vont se dépêcher à rembourser les 250.000 euros pour récupérer ceux-là pour protéger la pelouse. J'ai toujours soutenu le football, vous le savez bien, Et mon club montois en particulier mais ici, je pense qu'il y a vraiment un abus et je ne peux pas cautionner ça.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Plus d'autres remarques ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI,

MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

10 NON : Mm. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 42^{ème} annexe

Sortie de Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MERCIER = 39 présents

33^e Objet : Approbation des comptes annuels et de l'état de recettes et dépenses au 31.12.2010 de la Régie foncière et de Services. Régie foncière 11079

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, il s'agit là des comptes de la Régie Foncière. La Régie avait du retard dans ses comptes et elle l'a rattrapé, ça c'est bien parce que je crois qu'elle avait des circonstances atténuantes pour ce retard, donc elle l'a rattrapé, c'est bien. Mais, je l'ai dit en Commission, il faut que les comptes soient plus explicites. J'ai tout à l'heure parlé de la note qui accompagne les comptes de la Ville, au point 21, les comptes que nous avons votés et je m'en suis réjoui. Par contre, ici, je déplore qu'il n'y avait pas la moindre explication avec les comptes et j'incite donc les services de la Régie à prendre exemple sur la Ville ou sur la zone de Police ou sur le CPAS qui ont tous une note explicative avec leurs comptes. Même remarque d'ailleurs pour le point 34 qui suit, il y a un complément budgétaire de 420.000 euros sans un mot d'explication. Bien sûr, on peut poser des questions en Commission, c'est ce que j'ai fait mais j'estime que les dossiers doivent être établis de façon à ce qu'un Conseiller qui ne peut pas aller en Commission puisse comprendre le dossier. Alors, aujourd'hui, en début de séance, j'ai reçu une note de trois pages avec beaucoup de chiffres, c'est bien gentil merci mais j'aurais préféré voir ça dans le dossier, lorsque je passe mon temps un après-midi à regarder les dossiers parce que je ne sais pas suivre le Conseil, intervenir et lire une note de trois pages de chiffres en même temps. Je les lirai après coup mais quand même, c'est avant que j'aurais dû l'avoir. Mais, il y a encore pire que ça quand même, c'est que, à propos des comptes 2010 de la Régie, je constate que les parkings et les horodateurs ont d'importantes baisses de recettes en 2010 par rapport à 2009. Quarante-huit pour cents, près de la moitié sur les parkings couverts et 16% sur les horodateurs. Et ça donne, au total, une chute des bénéficiaires consolidés de la Régie, donc toutes activités ensemble, une chute de 19% et quand je pose la question

en Commission, je n'ai pas de réponse. Si je demande pourquoi, on aurait dit que l'Echevin découvrirait seulement la situation à ce moment là. Il me répondra mardi qu'il m'a dit, oui d'accord, j'ai reçu une note mais enfin, ce que j'ai eu le temps de lire dans cette note c'est quand même que le bénéfice du parking de la Halle a diminué de 50.000 et des euros, cette diminution s'explique principalement par une diminution du chiffre d'affaires de 46.000 euros. Oui, c'est ça que je demande, c'est pourquoi le parking de la Halle a eu des recettes en moins de 46.000 euros ? Un peu plus loin, j'ai une autre remarque pour les horodateurs, le bénéfice a diminué de 206.000 par rapport à 2009 - explication du résultat en baisse : diminution des revenus des horodateurs de 194.000 euros. Si on me dit qu'on a moins de bénéfices parce qu'on a moins fait d'affaires, ça n'explique rien du tout, c'est de la tautologie ça. Pourquoi est-ce qu'on a perdu de l'argent, c'est parce qu'on en a moins gagné, ça je l'aurais bien dit sans avoir de note explicative. Donc, j'attends des explications de pied ferme parce que je trouve que tout ça ne donne pas confiance quant à la vigilance de la Régie Foncière dans ses comptes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Pour la réponse en ce qui concerne les parkings, je vais céder la parole à Mme CRUVEILLER qui va nous donner une réponse au pourquoi de cette diminution.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Comme vous l'avez bien signalé M. VISEUR, effectivement le bénéfice du parking de la Halle a diminué en 2009 de 50.000 euros alors que celui de la Grand'Place diminuait de 11.000 euros. En 2009, on a eu 76.000 entrées de véhicules de clients de passage qui ont été enregistrées dans le parking de la Halle. Pour l'année 2010, la fréquentation est tombée à 66.477 voitures soit une diminution de 15,3% par rapport à l'exercice précédent. Comme les tarifs sont restés inchangés, les recettes générées par cette clientèle a chuté de près de 17%. Afin de renforcer l'attractivité du parking, des mesures d'investissements ont été prises par le Collège pour 2012 pour un budget de 650.000 euros. Il y aura le remplacement des cages d'escaliers, amélioration de la luminosité, remplacement des ascenseurs et mise en place de speed gates, ce sont des barrières spéciales très solides et qui se ferment rapidement. Parce qu'il faut savoir que les barrières du parking, toutes les semaines il faut les changer. Néanmoins, les données relatives aux trois premiers trimestres de 2011 laissent augurer un redressement de la situation. La fréquentation du parking de la Halle et les recettes qui en découlent sont actuellement en hausse de 11%. Donc, ça c'est pour le parking de la Halle. Quant à l'exploitation des horodateurs, en 2010 ils ont généré un

bénéfice de 1.090.589 euros, celui-ci a diminué de 206.135 euros par rapport à 2009, pourquoi ? En fait, c'est la conséquence d'une moindre présence des contrôleurs civils sur le terrain, fonctionnement limité du service en 2010 dû à un renouvellement du personnel, des départs à la pension, des maladies de longue durée qui ont d'ailleurs conduit à des licenciements et des remplacements par du personnel qui a dû être formé et donc une occupation beaucoup moindre sur le terrain. Dans une moindre mesure, il y a également eu une opération commerciale offrant la gratuité le samedi matin, générant une perte de rentrées. Par ailleurs, l'hiver très rude de 2010 et par conséquent les déplacements limités de nos concitoyens peuvent également constituer une source d'explication. En effet, si nous comparons les chiffres relevés durant les mois de décembre et janvier 2009-2010, habituellement porteurs, nous constatons qu'en décembre 2009, nous passons à 130.000 euros - décembre 2010 : 105.000 euros, donc une diminution de 24.800 euros. En janvier 2009, 109.939 euros et en janvier 2010 : 82.963 euros, une différence de 26.976 euros. Rien que deux mois, une diminution de 51.794 euros par rapport à l'année 2009. Néanmoins, les données en notre possession et relatives aux trois premiers trimestres de 2011 font penser que nous retrouverons pour l'exercice en cours des recettes au moins similaires à celles de 2009.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme l'Echevine pour cette réponse précise avec énormément de chiffres. M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, j'aurais souhaité avoir ça dans le dossier, quand on voit qu'il y a des comptes qui sont en baisse comme ça, on se pose des questions et donc il aurait été intéressant de les avoir en Commission ou dans le dossier. J'apprends et c'est de bonne augure que les chiffres reviennent en 2011, je ne comprends pas ce qui a pu se passer vraiment en 2010 parce que, à part l'absence de certains contrôleurs civils mais ça m'étonnerait que ça explique le tout mais bon, tant mieux si ce sont des recettes qui reviennent parce que la Ville en a besoin. Parce que, en plus, si les parkings ne sont plus contrôlés, ça va être encore un peu plus la pagaille pour trouver un parking, la rotation des véhicules se fera encore un petit peu moins et ce sera encore plus difficile. Mais, bon, allez espérons que ça va marcher.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes

NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCS, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 43^{ème} annexe

34^e Objet : Demande d'inscription de crédits en modification du budget ordinaire 2011 (MB2) de la Régie Foncière de la Ville de Mons- Gestion Informatisation (CIVM). Régie foncière 11080

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

ADOPTE - 44^{ème} annexe

35^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/C/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

36^e Objet : Stationnement. Contrôle voirie – remplacement de 3 PC à main – Acquisition du module de gestion des données de la DIV. Cellule Stationnement

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

37^e Objet : PLAZA-ART – ASBL. Subside exceptionnel – programme d'activités pédagogiques « CLAP NATURE ». Environnement Subside 2011

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

38^e Objet : Toitures arrières du Théâtre de Mons – Dégâts tempête du 18/08/2011 – Information de la décision du Collège du 23/09/2011 relative à la passation du marché et à la désignation de l'entreprise des travaux et admission de la dépense. 3e/5^e 2011/Toitures Théâtre

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

39^e Objet : Toitures arrières du Théâtre de Mons – Dégâts tempête du 18/08/2011 – Information de la décision du Collège du 23/09/2011 relative à la passation du marché et à la désignation du coordinateur de sécurité et de santé et admission de la dépense. 3e/5^e 2011/Toitures Théâtre/CSS

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

40^e Objet : Acquisition de matériel et équipements de sécurisation pour les bâtiments scolaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.722.130.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

41° Objet : Acquisition de personnel digital assistant avec lecteur code-barre, scanner et logiciel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.722.158.00/CD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, il semblerait que ce point concerne le scannage des petits pour la garderie dans les écoles. Actuellement, deux écoles seraient concernées en test et donc il s'agirait d'un marché déterminé pour 51.820 euros et indépendamment de la somme qui nous paraît assez fabuleuse pour ce type de choses, nous avons quand même un souci par rapport au fait même, le scannage des petits, de quels âges qu'ils soient et le pourquoi de la chose. Déjà, je trouve que ça pourrait permettre à une personne d'avoir un emploi, cette somme là et par ailleurs, le fait d'utiliser ce type de machine, est-ce vraiment intéressant par rapport aux sommes que la garderie génère. Voilà. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Si vous le permettez, je vais peut-être donner des éléments de réponse, pas par rapport à l'approbation des conditions du marché mais par rapport au pourquoi, je pense que c'est surtout ça qui vous intéresse. On ne va pas scanner les enfants, on va scanner une carte que les enfants auront. Que ce soit bien clair et donc ce sera...

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : on avait parlé d'un bracelet ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : oui ou un bracelet, mais c'est en tout cas le principe. Pourquoi ? Les enfants paient un certain montant avant l'heure de cours ou après 15 h 30 et donc, ce dont on se rend compte, c'est que l'argent des garderies n'est pas toujours perçu. Je pense que les personnes qui travaillent dans l'enseignement savent qu'il est parfois difficile de percevoir le montant exact. Parfois, on nous dit oui mais mon enfant n'est pas resté 1h, il est resté 35 minutes. Et donc, grâce à ce scanner, nous pourrions vraiment calculer au quart d'heure près le temps de garderie de l'enfant et ainsi pouvoir automatiquement envoyer les factures aux parents qui paieront en fonction du temps réel où l'enfant est resté dans les garderies. Alors, pour ces scanners dans un premier temps, ça va être un essai pilote dans trois implantations scolaires. Il faut savoir que cela se pratique ailleurs, dans d'autres implantations en Communauté française d'ailleurs mais qu'ensuite, ces scanners peuvent servir également à la gestion des repas scolaires, à la gestion également des piscines et pour reparler des garderies, il faut savoir qu'une attestation fiscale est également octroyée, délivrée aux parents qui en font la demande. Cela permettra

vraiment aux parents de payer le prix le plus juste possible par rapport au temps que l'enfant est resté en garderie, les garderies étant surveillées de toute façon soit par une institutrice, soit par des A.L.E. avec des chèques services que l'asbl « Les Amis de l'Enseignement » achète auprès des A.L.E.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci pour l'explication mais la somme d'investissement reste quand même énorme, là où on utilise d'habitude un cahier et un crayon pour noter les présences ou les absences des enfants à la surveillance. Je suis un grand amateur de technologie électronique mais est-ce qu'on n'utiliserait pas cette technologie là pour pouvoir payer son parking par sms ou ne fut-ce payer le parking couvert par carte bancaire. Cela devrait rapporter beaucoup plus d'argent que la gestion de surveillance à l'école. De plus, quel rapport humain entre les surveillants, les parents, les enfants ? On ne va même plus lui demander de nom mais une carte, je comprends l'idée qui est derrière mais c'est un peu dérangent.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais, je peux comprendre votre réaction mais nous essayons de trouver tous les moyens pour récupérer un maximum d'argent non payé au niveau des garderies. L'asbl « Les Amis de l'Enseignement » n'a pas de difficultés financières pour le moment mais dans le futur elle risque d'en avoir puisque nous nous occupons énormément d'A.L.E. au sein des écoles communales puisque vous savez les garderies sont dans la liste des avantages sociaux. Elles ne sont pas gérées par la Ville, elles n'interviennent pas dans le budget communal et nous devons en tout cas facturer vraiment le prix juste aux parents. Grâce à ce logiciel informatique, même si le coût semble au départ peut être prohibitif, ça permettra de faire des économies dans un long terme. On se rend compte que le prix des garderies (les parents viennent avec un euro qu'ils donnent à l'enfant, qui le donne à l'A.L.E. ou à l'institutrice, l'argent est récolté) génère une manipulation énorme d'argent. Grâce à ce système dans un futur en tout cas, nous pensons sincèrement pouvoir être en autonomie et générer une économie. Comme je l'ai dit, le logiciel va être étendu aux piscines, aux repas scolaires, certainement à la gestion également des plaines de jeux et ainsi, le logiciel étant acquis, on pourra étendre dans un futur en tout cas et scanner leur utilisation.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va s'abstenir. Nous ne doutons pas de la qualité de vos intentions, nous ne voulons pas vous faire un procès d'intention mais ce type de procédé semble quand même mériter un débat plus approfondi. Introduire des technologies comme ça. On est déjà fiché, surveillé un peu partout. Maintenant, l'usage

d'un scanner pour constater la présence des enfants nous semble mériter un plus long débat et on va s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 51^{ème} annexe

42^e Objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbariums et construction de fondations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.280.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

43^e Objet : Bâtiments communaux – Acquisition de mobilier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.137.012.01/JP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, il s'agit simplement d'une acquisition de mobilier, c'est-à-dire de tables, chaises, armoires mais vous reprenez dans le cahier des charges des mesures tellement précises pour de simples meubles, je vais donner un exemple, pour des sièges, vous donnez la profondeur assise +/- 450 mm - la largeur d'assise 495 mm - la hauteur d'assise 500 mm - la hauteur entre le dossier et l'assise 525 à 595 mm - la largeur du dossier 475 mm, bon je peux continuer parce qu'il y a encore quelques mesures. Est-ce que vous trouvez normal de faire un cahier des charges si précis parce que c'est déjà une inquiétude dont j'ai fait part, je l'ai déjà fait remarquer, la description millimétrée d'articles de ce type ne peut finalement s'adresser qu'à un seul fournisseur, me semble-t-il, ou à une marque particulière et j'ai un petit peu des inquiétudes face aux règles applicables aux marchés publics. Des remarques que j'ai faites à plusieurs reprises, pour un siège notamment, je suis un peu surprise, voilà, merci de me répondre. C'est valable pour tous les meubles que j'ai pu relever dans ce dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, Mme PREVOT, moi je suis totalement incapable de vous dire quelle marque correspond à ces mesures. Alors comment procèdent les

marchés publics ? Lorsqu'il y a une demande, on demande aux demandeurs les caractéristiques de ce qu'ils veulent et ce n'est pas l'employé administratif qui va dire il faut une chaise à 50 cm de hauteur ou à 10 cm de hauteur. On consulte le demandeur et en fonction des desideratas des uns et des autres, le service technique, l'employé dresse son cahier des charges. Il n'y a pas de noms de marques, il n'y a pas de spécifications précises et je ne sais pas du tout s'il y a une marque bien précise et lorsque les offres sont remises, elles sont analysées avec une certaine tolérance évidemment. Quand on prend des chaises, on prend des standards et je suppose que ces chaises là ne vont pas être fabriquées sur mesure pour cette demande expresse mais ce seront des chaises standards et si ces chaises sont standards, je suppose que plusieurs sociétés seront à même de remettre une offre. Voilà comment ça se passe.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, j'entends bien des chaises standards mais une chaise standard nécessite-t-elle autant de mesures à moins que vous ayez dans le service des personnes de gabarits extrêmement difficiles, je ne vois vraiment pas l'intérêt. Par ailleurs, standard veut dire une chaise courante. Par contre dans le dossier, j'ai vu des photos. Je peux comprendre qu'on prenne des bases précises pour certains meubles mais une chaise c'est une chaise, une chaise de bureau est une chaise de bureau. D'autant plus, si c'est une chaise normale, il ne me semble pas nécessaire de mettre tant de mesures qui orientent automatiquement vers un marché particulier ou un type de chaises particulier. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme PREVOT.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 53^{ème} annexe

44^e Objet : PZO 2011 – Acquisition de matériel attaché aux véhicules. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e
E/2011.SUB.351.086.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

45° Objet : Acquisition de matériel non - attaché aux véhicules. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.351.085.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 55^{ème} annexe

46° Objet : Cimetière de Cuesmes – Travaux en vue de préparer la désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2011.878.287.00/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, il s'agit simplement de la désaffectation de caveaux. Il est bien entendu que les monuments, et j'avais posé la question, restent propriétés de l'entrepreneur. J'avais demandé également ce qu'on faisait des croix de métal qui étaient regroupées dans un endroit particulier et j'avais demandé ce qu'on en faisait. Je suis désolée mais je n'ai pas eu de réponse à cette question. Si quelqu'un sait maintenant me répondre, je serais heureuse de le savoir.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M ; DARVILLE, est-ce que vous avez une réponse à apporter à Mme PREVOT concernant les croix ? Ou M. DUPONT ?

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Evidemment, on peut penser d'en faire ce qui a été fait à Mesvin, une espèce de conservatoire des croix en fonte qui est remarquable. Mais, je ne sais pas vous dire sincèrement si ça a été évoqué à Cuesmes. Mais, ça m'étonnerait quand même qu'il y ait des croix en fonte sur des caveaux.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je ne dis pas qu'il y en a pour chaque tombe mais il y a 361 sépultures dans le cas présent, il y en a quand même un certain nombre, je n'ai pas le nombre ici mais simplement, on m'a dit elles sont mises de côté, je voulais savoir si c'était revendu au prix du fer et que les plus belles étaient gardées, enfin je voulais savoir ce qu'on en faisait tout simplement.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Je peux me renseigner au niveau des fossoyeurs et au niveau de ce qui est prévu dans le marché mais c'est vrai qu'à Mesvin, c'est remarquable ce qui a été fait par Qualité Village Wallonie avec l'aide des services de la Ville, où une série de croix en fonte ont été mises en valeur mais ce n'était certainement pas des croix en fonte qui se trouvaient sur un caveau.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. le Secrétaire va contacter les services techniques de la Ville et voir ce qu'il est possible de faire.

ADOPTÉ à l'unanimité - 56^{ème} annexe

47° Objet : Bâtiments scolaires – Travaux de sécurisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2011.722.127.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

48^e Objet : Bâtiments scolaires – Travaux de peinture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.119.00/MCP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est une question que j'ai posée en Commission et je n'ai pas eu vraiment de réponse, il s'agissait de travaux de peinture dans des bâtiments scolaires, en son temps j'avais demandé que les crèches et les bâtiments scolaires, notamment les primaires et maternelles, ne soient repeints qu'avec des peintures non toxiques. Or, dans le cahier des charges, je n'ai vu nulle part que l'on n'exigeait que des peintures sans solvants. On parle de différentes sortes de peintures, c'est exact mais nulle part on exige de la peinture la moins toxique possible. Voilà, je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il m'a clairement été répondu que la composition était dans le cahier des charges et que ces peintures n'étaient pas toxiques. Vous aviez déjà posé la question il y a deux ans, si je ne m'abuse, il a été tenu compte de vos remarques de l'époque.

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

49^e Objet : Cimetières – Acquisition et pose de valves. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.274.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

50^e Objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux (Démolition de monuments et exhumations). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.277.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

51^e Objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des installations d'éclairage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.135.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

52^e Objet : Acquisition d'un module complémentaire au logiciel SAPHIR – Procédure d'archivage et de gestion des actes de l'état-civil. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/SAPHIR/ACTES/JP

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

53^e Objet : Aménagements routiers de sécurité à Havré - Lot 2 : éclairage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2011.421.093.02/SD

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

54^e Objet : Service Voirie, Zone de Cuesmes – Acquisition d'une fourgonnette – Révision du libellé de sa décision du 29 mars 2011. 3e/4^e E/2011/875.062.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 64^{ème} annexe

55^e Objet : Acquisition de potelets et bornes (4 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/421.100.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 65^{ème} annexe

56^e Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le service de la voirie (3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/421.088.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 66^{ème} annexe

57^e Objet : Église d'Havré – Aménagement des abords. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.790.223.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

58^e Objet : Acquisition de matériel pour le service garage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/138.033.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe

59^e Objet : Acquisition de matériel pour les équipes de proximité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/875.252.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 69^{ème} annexe

60^e Objet : Hôtel de Ville – Acquisition d'ampoules LED. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/104.004.00/AD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, il s'agit des guirlandes pour l'Hôtel de Ville afin d'illuminer celui-ci lors des fêtes de fin d'année. C'est quand même un marché de 11.600 euros, ce sont des LED je suppose qui sont censées remplacer les guirlandes actuelles, enfin je le suppose, il y a quand même 100 guirlandes blanches, 20 bleues, etc. Je voulais seulement savoir ce qu'on allait faire des guirlandes actuelles et je m'étonnais quand même du montant de l'opération parce que c'est quand même toujours sur cette Grand'Place que les grosses sommes sont investies, je le déplore un peu, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DARVILLE va vous répondre, mais je peux vous assurer qu'il y a des guirlandes lumineuses qui sont placées dans les villages aux alentours du Grand Mons.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Là, il faudrait savoir ce que Ecolo veut parce que vous nous dites, il faut faire des économies d'énergie, il faut employer des nouvelles technologies, il faut consommer moins et depuis le temps que j'ai repris l'Echevinat des Travaux, j'essaye d'être un bon élève écologique et dans ce cadre là, je remplace toutes les vieilles chaudières, je remplace tous les châssis avec des simples vitrages dans les écoles et dans les bâtiments, nous mettons des panneaux solaires, photovoltaïques là où nous pouvons en mettre et je mets des LED qui consomment jusque 60 à 70% en moins et qui ont une durée de vie nettement supérieure aux lumières ordinaires donc, j'essaye d'être un bon élève, seulement une LED coûte plus cher qu'une petite ampoule normale. L'estimation a été faite par les services, un marché va être réalisé et les soumissionnaires remettront, j'en suis sûr, leur meilleur prix.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie. Il est évident que nous ne sommes absolument pas contre les LED, bien sûr, merci.

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

61^e Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière (5 lots).
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e
E/2011/421.099.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

62^e Objet : Cimetières - Acquisition de plaquettes commémoratives. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/878.272.02/AD

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

63^e Objet : Aménagement de trottoirs et accotements (travaux subsidiés). Approbation du cahier spécial des charges modifié. 3e/2^e E/2011.SUB.421 096.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

64^e Objet : École Communale V. Baudour à Havré – Renouvellement détection incendie et fileries incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.149.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

65^e Objet : Mise en conformité de sécurité des installations du RAEC Mons – Mission d'auteur de projet en techniques spéciales. Approbation de la convention de cession de mission. 3e/1^e
E/18.163.LF

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

66^e Objet : Mise en conformité de sécurité des installations du RAEC Mons – Mission d'auteur de projet en stabilité. Approbation de la convention de cession de mission. 3e/1^e
E/1995.764.127.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

67^e Objet : Mise en conformité de sécurité des installations du RAEC Mons – Mission d’auteur de projet en architecture. Approbation de la convention de cession de mission. 3e/1^e E/1995.764.127.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

68^e Objet : Mission d’auteur de projet en stabilité et techniques spéciales relative à la construction d’un CALVA à Havré. Approbation des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.832.243.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

69^e Objet : École Communale V. Baudour à Havré – Remplacement des installations d’éclairage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.148.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 79^{ème} annexe

70^e Objet : Cimetières – Travaux d’enlèvement de monuments. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.281.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

71^e Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.722.118.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

72^e Objet : Bâtiments communaux – Installation de système de détection incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.137.021.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

73^e Objet : Acquisition de deux épandeuses de calcium tractées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4eE/2011.421.068.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

74^e Objet : Acquisition d’un camion grue pour le Service Technique Bâtiment. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2011.136.066.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

75^e Objet : Marquages routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.423.098.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

76^e Objet : Acquisition de plaques de rue. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.425.101.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe

77^e Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de protections solaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e
E/2011.722.116.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 87^{ème} annexe

78^e Objet : École des Amandiers – Renouvellement des installations de chauffage (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e
E/2011.722.140.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe

79^e Objet : Piscine de Cuesmes – Mise en conformité installations de ventilation et réparation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e
E/2011.764.180.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

80^e Objet : Cimetière de Jemappes – Travaux de réfection du mur de soutènement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e
E/2011.878.285.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe

81^e Objet : Cimetières – Réfection des murs d'enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.275.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 91^{ème} annexe

82^e Objet : Réfection des trottoirs et accotements à réaliser dans diverses rues de l'entité de Mons (2011). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2011.421.091.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 92^{ème} annexe

83^e Objet : Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à la rue de la Clef située à Mons s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine – Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE ». Approbation des corrections apportées aux clauses administratives du cahier spécial des charges. 3e/2e
E/2008.REVIT.RF 703.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 93^{ème} annexe

Sortie de MM. BAILLY, DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE = 36 présents

84^e Objet : École Communale rue Ferrer à Cuesmes - Installation de caméras de surveillance. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e
E/2011.722.144.00 EV

85° Objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Sécurisation, placement de caméras de surveillance. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2011.764.179.00/EV

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Pour ce point, il est question d'installer 6 caméras à l'école communale rue Ferrer à Cuesmes. Il est bien évident que nous sommes très au courant du vandalisme qui a lieu dans cette école, que nous avons visitée il y a peu, nous en sommes particulièrement conscients. Néanmoins, ces 6 caméras n'ont jamais fait l'objet d'une discussion à la Commission « caméras » qui n'a d'ailleurs plus été réunie depuis fort longtemps, je crois d'ailleurs qu'il n'y a eu qu'une seule réunion, nous estimons ça vraiment dommage puisqu'elle a été constituée dans ce but et effectivement, pour cette raison, je pense que nous nous abstiendrons.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je crois simplement qu'on a dû travailler dans l'urgence et d'ailleurs les points 84 et 85 sont liés puisque le 85 c'est le Hall omnisports de Cuesmes qui est juste à l'arrière de l'établissement scolaire mais une réunion apparemment est prévue, incessamment sous peu, pour les caméras.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous dites dans l'urgence, mais il y a deux ans que la Commission a été constituée, qui s'est réunie une fois. L'urgence, elle est relative.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Non, mais par rapport au vandalisme à Cuesmes, c'était urgent de prendre position par rapport à ça.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, il y a encore une autre question, que fait-on par rapport aux films, qui va visionner tout ça, qui va garder tout ça, que deviennent les films ? Moi, je vous dis, je comprends bien que le vandalisme soit tout à fait interpellant mais par rapport à tout ça, on n'a pas encore de réponse et comme ça se multiplie, nous serions quand même heureux d'avoir une ligne directrice tout à fait cohérente.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DARVILLE, vous savez un petit peu le fonctionnement de ces caméras ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je tiens à préciser qu'effectivement, on pourrait ne rien faire mais tous les lundis matin je pleure dans mon bureau lorsque je reçois les coups de fil des directrices et des directeurs d'écoles ou des techniciens qui passent dans les halls omnisports qui me signalent les dégâts qui ont été faits. Alors, parfois, pour un vol d'un micro ondes à quelques dizaines d'euros, des dégâts collatéraux énormes mais énormes, se chiffrent en dizaines de milliers d'euros. Voyez ce qui s'est fait il y a quelques années à la piscine de Flénu. C'est tout simplement catastrophique. Ou je continue à

comptabiliser les dégâts ou nous essayons de trouver des moyens pour réduire cette petite délinquance. En ce qui concerne les images, elles sont conservées 48 h et effacées automatiquement, elles ne sont pas visionnées s'il n'y a pas de vol, s'il n'y a pas d'intrusion. Elles sont visionnées uniquement en cas d'intrusion et les cassettes, les disques d'enregistrement seront remis à la Police et c'est la Police qui pourra étudier et avoir l'exclusivité des données numériques recueillies.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie pour vos informations.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : En fait, bien sûr nous allons voter le point puisque notre groupe demande plus de pro activité dans l'installation des caméras de surveillance comme vous le savez, nous faisons partie de cette Commission. J'entends que vous nous signalez qu'elle va bientôt se réunir, bien sûr ça nous fait plaisir aussi, on attend ça avec impatience. Moi, ce qui m'embête un petit peu dans ce marché même si, je le répète, nous allons voter ce point, c'est qu'on va installer des caméras de surveillance et on va avoir un dispositif complet bien entendu pour enregistrer, ça va coûter un certain prix, si on avait fait ça de manière plus large, plus macro économique sur l'ensemble des zones dangereuses qui sont relevées par la Police, ça coûterait probablement moins cher pour l'école communale à la rue Ferrer à Cuesmes. Voilà ce que je voulais simplement dire maintenant c'est un bon geste, c'est un bon début, continuez comme ça, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Président : M. DUBOIS voulait également intervenir sur le sujet.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, je suis quand même étonné de la réflexion. Lorsqu'il y a un fait de délinquance ou bien on ne fait rien ou bien on met des caméras. On se voit tous les mois, il y a des Commissions, il y a toutes sortes de réunions et d'organes qui peuvent exister pour discuter de ce qu'on fait de cette délinquance, la réponse uniquement « des caméras », je trouve ça un peu simpliste. Maintenant, on en arrive à tous les Conseils ou tous les deux Conseils, à des installations de caméras de surveillance partout, à l'entrée des crèches, dans les écoles, aux halls omnisports. Un peu plus loin il y a les travaux de sécurisation sur le site des casernes de Ghlin. La réflexion n'avance pas beaucoup, on vote des points continuellement, j'ai fait le total des travaux de surveillance électronique votés aujourd'hui, il y en a pour près de 142.000 euros, si on compte l'école, le hall omnisports et la caserne de Ghlin. Il me semble que, lorsqu'on parle de sommes si importantes, on pourrait en discuter plus en

détail auparavant. Est-ce qu'il n'y a pas des êtres humains qui pourraient aussi faire ce travail là ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais, justement M. DUBOIS et vous le savez très bien que nous avons un service de Prévention pro actif qui est installé dans les différents quartiers de l'entité montoise, nous en avons un à Ghlin, à Cuesmes, à Jemappes, à Epinlieu, ici à Mons à l'Allée des Oiseaux. Ces services ont rencontré à plusieurs reprises des personnes qui sont celles susceptibles d'avoir fait des dégâts notamment aux bâtiments publics, ils ont à de nombreuses reprises discuté avec certaines personnes, pour essayer de recréer un climat de confiance. Il y a tout un travail de terrain qui est fait depuis des années et des années notamment sur Cuesmes, puisqu'ici on parle de Cuesmes. Nous avons mis un dispositif en place, en collaboration avec la Police et le service de Prévention avec un partenariat relativement accru, nous avons créé des structures aussi sportives puisque c'était une demande d'une certaine population d'avoir une agora space notamment. On essaye donc de répondre au mieux aux attentes mais parfois ces attentes ne suffisent pas ou parfois elles suffisent à certaines personnes et ce sont d'autres personnes qui créent des désagréments à certains bâtiments mais en tout cas, il y a tout un travail de terrain qui est fait avec des personnes qui connaissent cette population et qui essaient d'y répondre au mieux mais c'est vraiment à un moment donné qu'on se rend compte qu'on n'arrive plus à trouver une solution par le dialogue, par l'écoute qu'on doit agir autrement et c'est pour ça qu'on agit de cette façon ici. Mais, il y a toujours un travail de terrain en parallèle qui continue à être fait et qui continuera à être fait dans le futur.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je reconnais tout à fait le bon travail qui est fait par le service de Prévention que je connais bien mais on prend ici des orientations qui sont importantes. Je n'ai pas fait le détail de tous les Conseils communaux où on vote des installations de caméras de surveillance ou de systèmes de surveillance électronique, les chiffres deviennent affolants et au-delà des chiffres, il y a une réflexion politique qui doit être portée sur tout cela. Si en effet, les services de Prévention ne sont plus suffisants parce que les faits de délinquance nous dépassent, il faut pouvoir en discuter, on est là pour ça.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais, vous savez, pour pouvoir dialoguer avec certaines personnes, il faut peut-être parfois les identifier, ce qui n'est pas toujours non plus évident. Ces caméras vont servir à identifier certaines personnes et permettre de construire ou reconstruire un dialogue qui ne s'était plus installé.

Parfois, les dégradations telles qu'elles sont faites sont supérieures au coût d'un dispositif tel que celui-là. M. DARVILLE voudrait juste ajouter un petit élément ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il ne faut pas M. DUBOIS transformer mes propos.

Quand c'est l'Echevin des Travaux qui apparaît en disant il faut prendre des mesures et des mesures efficaces. Comme l'a expliqué Mme la Présidente, il y a bien d'autres mesures qui sont réalisées avec le service de Prévention. Vous avez dit qu'on allait investir 145.000 euros dans le système de surveillance. Aujourd'hui, je peux vous dire que les montants des dégâts et des vols occasionnés par certains malfaiteurs s'élèvent bien plus que ce montant de matériel de surveillance. Maintenant, si vous voulez engager des gardiens, nous avons fait un marché de surveillance de la caserne de Ghlin. Avant que nous puissions entrer, rien que pour 3 mois de surveillance, nous en avons pour 80.000 euros. Donc, il faut essayer de trouver des moyens efficaces mais aussi économiques, à la portée de nos bourses. Nous ne pouvons plus laisser aller les choses, nous ne pouvons plus uniquement faire de la prévention parce que de la prévention, ça fait des années, des années que nous la faisons, nous devons maintenant nous protéger, protéger notre personnel, protéger les enfants qui sont dans les crèches et protéger le matériel que nous avons parfois du mal à payer pour nos ouvriers.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. VISEUR, vous voulez répliquer sur le point ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais dire, nous comprenons bien ça mais nous voulons une politique globale et pas au coup par coup. En matière de caméras, il faut une ligne politique générale et il faut qu'on discute de ça une bonne fois pour toutes, dans ce groupe et qu'on vote si possible une ligne politique ici au Conseil.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Ok, message bien reçu.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les points 84 et 85, nous allons nous abstenir pour inciter à ce qu'on aille dans une ligne globale.

L'Assemblée passe au vote du point 84 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 94^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 85 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 95^{ème} annexe

86^e Objet : Modification du programme triennal subsidié 2010-2012 – Report du point 5 de l'année 2011 « Voirie et égouttage de la rue des Produits – Cité du Vatican » sur l'année 2012. 3e/3e A/20522/TRI 2010-2012/ML

ADOPTE à l'unanimité - 96^{ème} annexe

87^e Objet : Atelier Brisselot – Hangar – Travaux de techniques spéciales (électricité).
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.138.026.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 97^{ème} annexe

88^e Objet : Atelier Brisselot – Hangar – Travaux de techniques spéciales (chauffage).
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.138.026.01/VT

ADOPTE à l'unanimité - 98^{ème} annexe

89^e Objet : École Communale des Canonniers à Mons - Remplacement du TGBT. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.141.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 99^{ème} annexe

90^e Objet : Aménagement d'un terrain de loisirs sur le site Guillochain à Jemappes. Modification de la délibération du Conseil Communal du 15 septembre 2009. 3e/1^e E/2007.SUB.764.100.01/SB/BD

ADOPTE à l'unanimité - 100^{ème} annexe

91^e Objet : Mise en conformité incendie de la Salle Calva de Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011/RF/HB/Calva Cuesmes/BD

ADOPTE à l'unanimité - 101^{ème} annexe

92^e Objet : Église St Martin de Jemappes – Acquisition et pose d'échafaudages. Modification du cahier spécial des charges portant sur le délai d'exécution. 3e/1^e E/2011.790.220.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 102^{ème} annexe

93^e Objet : Caserne de Ghlin, aménagement de la téléphonie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2011.137.035

ADOPTE à l'unanimité - 103^{ème} annexe

94^e Objet : Caserne de Ghlin, détection Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.137.036

ADOPTE à l'unanimité - 104^{ème} annexe

95^e Objet : Caserne de Ghlin, système anti-intrusion + caméras. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2011.137.037

ADOPTE à l'unanimité - 105^{ème} annexe

96^e Objet : Mise en conformité incendie immeuble sis 12, Rue du Miroir à Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE** 3e/1^e E/2011/RF/HB/ Incendie.12 Miroir BD

REMIS

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je passe aux interpellations. A la question tout d'abord et les interpellations de M. HAMBIE sont reportées à la séance prochaine ou plus tard. Mme MERCIER, je vous cède la parole pour votre interpellation concernant le Centre de Littérature de la Jeunesse du Jeu et du Jouet.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est une question plutôt qu'une interpellation. Voilà ce dont il s'agit. M. André DEHANT, professeur émérite de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'UCL a un projet pour Mons que je me permets de développer et d'appuyer tant il me semble intéressant pour notre Ville. Il s'agit du Centre de Littérature de la Jeunesse, du Jeu et du Jouet. Ce Centre remplissait les fonctions suivantes : recherche, information, formation, expertise. Depuis 2005, il n'existe plus à Louvain-la-Neuve mais le professeur Dehant qui a récupéré le fond de livres, jeux, jouets, souhaiterait le remettre en activité dans la région de Mons. Il a un matériel formidable et unique. Mais où l'installer ? That is the question. Car, s'il a beaucoup de contacts dans notre Ville avec lesquels il travaille : bibliothèque de Jemappes, Ludothèque, Ligue des Familles, ONE, UMons par le truchement du professeur Pourtois, s'il a beaucoup de contacts, dis-je, où atterrir pour faire se croiser parents, puéricultrices de crèches, enseignantes et enseignants du maternel et du primaire, étudiants stagiaires - ce ne sont pas les Facultés et les Hautes

Ecoles qui manquent à Mons - voilà des catégories diverses et variées qui feraient leur miel dans ce Centre. Il me semble que la balle est dans votre camp car, par rapport à 2015, c'est encore un plus pour notre Cité si nous trouvons un contenant pour y entreposer le contenu que j'ai détaillé plus avant. Merci pour votre écoute.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre question qui me permet tout d'abord de mettre en valeur une institution qui est encore, malheureusement, méconnue ou parfois pas assez connue à mon goût, à savoir la bibliothèque et la ludothèque de Jemappes. Dernièrement s'est déroulée au sein de celle-ci et pour la 7^{ème} édition, la Fête du Livre Illustré pour la Jeunesse qui permettait non seulement de mettre en valeur les livres pour la jeunesse mais aussi des expositions, des animations et pièces de théâtre dédiées aux plus jeunes d'entre nous. Monsieur DEHANT, installé pour l'heure dans les Ateliers de la FUCAM, est bien connu des responsables de la bibliothèque avec qui il entretient des collaborations particulièrement étroites. Il était d'ailleurs présent à l'inauguration de l'exposition. Notre bibliothèque communale installée depuis quelques années à Jemappes consacre une bonne partie de ses activités aux livres pour jeunes. C'est en effet à eux qu'il convient d'abord et avant tout d'initier la lecture. De plus, la bibliothèque compte une partie « ludothèque » qui comprend de nombreux jeux anciens en bois tels que jeux de quilles, jeux de palets, ou jeux de la grenouille... Des collaborations étant régulièrement nouées entre la bibliothèque et M. DEHANT, la bibliothèque me semble dès lors le lieu idéal pour une collaboration que j'espère la plus étroite possible. Car, la bibliothèque de Jemappes c'est vraiment le lieu de rencontres non seulement des enfants accompagnés de leurs parents mais aussi des classes entières de l'enseignement fondamental, tous réseaux confondus, de professionnels, instituteurs, puéricultrices, étudiants stagiaires et pourquoi pas chercheurs en quête d'ouvrages ou de jeux pour les plus jeunes. La bibliothèque qui dispose également du bibliobus afin de se rendre dans les écoles les plus éloignées. J'inviterai dès lors prochainement la responsable de la bibliothèque, Mme Christiane BERTRAND à prendre contact avec M. DEHANT afin d'envisager de nouvelles pistes de collaboration, voire le déplacement de ses locaux des Ateliers de la FUCAM vers l'ancienne Maison Communale de Jemappes. J'espère bien entendu avoir pu vous éclairer sur cette question et avoir répondu positivement à votre demande et j'espère qu'on a entendu qu'une collaboration prochaine naîtra entre M. DEHANT et les bibliothèques communales de la Ville de Mons.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Est-ce que je peux dire quelque chose parce que pour les questions en général c'est non mais...

Mme Catherine HUDART, Echevine-Présidente : On ne peut pas Mme MERCIER... Je dois faire preuve d'autorité ! Donc, je dois dire non ! Je sens que vous allez quand même parler même si je vous dis non. Exactement, vous êtes indisciplinée malgré votre âge !

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ce sera très court parce qu'il y a de la place à la bibliothèque de Jemappes ? Pour tout ce qu'il a parce que c'est énorme.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : La responsable de la bibliothèque comme je viens de la signaler, donc Mme BERTRAND, prendra contact et jugera elle-même de ce qui est opportun éventuellement et de voir dans quel cadre elle peut avoir une collaboration avec M. DEHANT et de quelle façon elle peut s'optimiser au mieux. Voilà.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre
MM. BAILLY, DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER,
Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mme DEJARDIN

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
97^e Objet : l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO). Désignation de 5 représentants à l'AG, de 3 Fondateurs et désignation d'un membre au poste d'Administrateur au CA. Gestion f. IMIO

ADOPTE - 106^{ème} annexe

98^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Fin du congé pour mission d'intérêt général octroyé à un Chef de bureau administratif. GRH HH/PA/11.289

ADOPTE - 107^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Mise à disposition d'un Chef de bureau administratif auprès du CPAS. GRH H/PA/11.289/2

ADOPTE - 108^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/3546

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

99° Objet : SERVICES TECHNIQUES – Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un Premier Attaché Consultant. GRH SH/11942

ADOPTE - 110^{ème} annexe

100° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/11082

ADOPTE - 111^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10758

ADOPTE - 112^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH SH/2864

ADOPTE - 113^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps dans le cadre de l'assistance médicale à une employée d'administration. GRH SH/11461

ADOPTE - 114^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/12066

ADOPTE - 115^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10926

ADOPTE - 116^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10571

ADOPTE - 117^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un agent technique en chef. GRH SH/17507

ADOPTE - 118^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Fin de convention de mise à disposition d'agents auprès de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH HH/APE 09/2011/OT

ADOPTÉ - 119^{ème} annexe

101^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission honorable d'un Brigadier en Chef définitif. GRH/SH/3715

ADOPTÉ - 120^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10815

ADOPTÉ - 121^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un brigadier définitif. GRH/SH/11074

ADOPTÉ - 122^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

102^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Démission honorable d'une technicienne de surface définitive. GRH/RM/3559

ADOPTÉ - 123^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

103^e Objet : MARIBEL SOCIAL – Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un Agent technique en chef. GRH/SH/17798

ADOPTÉ - 124^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

104^e Objet : PERSONNEL DES PISCINES – Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié (maître-baigneur) définitif. GRH/DV/4414

ADOPTÉ - 125^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

105^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES – Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une bibliothécaire. GRH/SH/11231

ADOPTÉ - 126^{ème} annexe

106^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Promotion d'un opérateur centre 100 au grade de sous-chef opérateur. SI 13GEN Rinsis/Sous-chefs opérateurs/2011

ADOPTE - 127^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Promotion au grade de chef opérateur. SI 13GEN Rinsis/Chefs opérateurs/ 2011

ADOPTE - 129^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Promotion au grade de chef opérateur. SI 13GEN Rinsis/Chefs opérateurs 2011

ADOPTE - 130^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Constitution d'une réserve de promotion au grade de chef opérateur. SI 13GEN Rinsis/ Chefs opérateurs /2011

ADOPTE - 128^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Démission honorable d'un caporal pompier professionnel. SI 4029

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 3431

ADOPTE - 132^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Démission honorable d'un chef opérateur centre 100. SI 10227

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Démission honorable d'un sous-chef opérateur centre 100. SI 10230

ADOPTE - 134^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Démission honorable d'un caporal pompier professionnel. SI 3275

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un Caporal pompier professionnel. SI 3893

ADOPTE - 136^{ème} annexe

107^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e 3526/3669/3028/3310/3617/3372/3381/3932/3676/3475/3528/3435/3482/3723

ADOPTE - 137 à 150^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e

3527/3873/3823(2)/3797/3733/3675/3755/3875/3676(2)/3922/3818(2)/3799/3817/3927/3754(2)/3794/3744/3725/3869

ADOPTE - 151 à 172^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignations de directeurs(trices) sans classes à titre temporaire. 8e/1e 8050/3205/3199

ADOPTE - 173 - 174 - 175^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I à une directrice d'école définitive. 8e/1^e 6770

ADOPTE - 176^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2011-2012. 8e/1^e 1263

ADOPTE - 177^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois vacants. 8e/1^e 3568/3694

ADOPTE - 178, 179^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignation de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/1^e 3802(2)/3936

ADOPTE - 180 à 182^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 6524

ADOPTE - 183^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Démission d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8e/1^e 8156

ADOPTE - 184^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue. 8e/1^e 103

ADOPTE - 185^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

k) Désignation d'une maîtresse spéciale de seconde langue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/1^e 3695

ADOPTE - 186^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

l) Désignations de maîtresses spéciales de seconde langue à titre temporaire dans des emplois vacants. 8e/1^e 3723/3435

ADOPTE - 187, 188^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

m) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8e/1^e 3111

ADOPTE - 189^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

n) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire. 8e/1^e 3837

ADOPTE - 190^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

o) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e/1^e 3005

ADOPTE - 191^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

p) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e/1^e 3099

ADOPTE - 192^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

q) Octroi d'une interruption totale de carrière à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 3032

ADOPTE - 193^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

r) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3650/3698/3540/3543/3747/3549/3632(2)/3567/3701/3519

ADOPTE - 194 à 204^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

s) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1e 3556/3501/3741/3481/3483/3577/3502/3737/3750

ADOPTE - 205 à 213^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

t) Désignation d'une maîtresse spéciale de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3737

ADOPTE - 214^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

u) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1e 3804/3805/3806/3807/3826

ADOPTE - 215 à 219^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

v) Ecartements de leurs fonctions d'institutrices maternelles suite à la décision prise par le Service Public de la Médecine du Travail de Mons suite à leur grossesse. 8e/1e 3501/3410

ADOPTE - 220, 221^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

w) Désignation d'institutrices maternelles à charge de la Ville de Mons. 8e/1e 3747/3841

ADOPTE - 222, 223^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

x) Modification de la délibération du 13.7.2010 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3841

ADOPTE - 224^{ème} annexe

108^e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation de professeurs de Diction/déclamation à titre temporaire. 8^e/2^e 7602-7593

ADOPTE - 225, 226^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation d'une surveillante/éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3347

ADOPTE - 227^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignations de professeurs de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7604-7546

ADOPTE - 228, 229^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e/2^e 7603

ADOPTE - 230^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de diction/déclamation et d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7586

ADOPTE - 231^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire. 8^e/2^e 3600

ADOPTE - 232^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3427

ADOPTE - 233^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire. 8^e/2^e 7598

ADOPTE - 234^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 3646

ADOPTE - 235^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire. 8^e/2^e 3186

ADOPTE - 236^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

k) Désignation d'un professeur de Flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e/2^e 8579

ADOPTE - 237^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

l) Désignation d'un professeur de Harpe à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3348

ADOPTE - 238^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

m) Désignation d'un professeur de danse à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3046

ADOPTE - 239^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

n) Désignations de professeurs de formation vocale et de musique de chambre à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7599-7589

ADOPTE - 240, 241^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

o) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7588

ADOPTE - 242^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

p) Démission honorable d'un professeur de piano. 8^e/2^e 8046

ADOPTE - 243^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux de la réunion du 28 septembre 2011. Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

L'Echevine-Présidente,

P. URBAIN.

C. HOUDART.

=====